La Minerve

64ME ANNEE—No 80 — MONTREAL, VENDREDI, 11 DECEMBRE 1891 — LE No: DEUX CENTS

PETITES NOUVELLES

—Marie-Louise Beauchamp, servante, accusée de vol de fourrures chez ses patrons, a plaidé non coupable.

—L'honorable juge Jetté est retenu chez lui par une forte attaque de grippe. Il n'a pas pu se rendre à l'université,hier, pour donner son cours. Il est peu probable qu'il puisse sortir avant la semaine prochaine.

—Le procès d'Aug. Smith, arrêté par le détective Lapointe, pour bigamie, a été remis à aujourd'hui. Il paraîtrait que le défendeur a épousé une demoiselle Eulalie Clément, le 21 novembre dernier, et, qu'à cette époque, il était déjà marié. L'enquête établira si la plainte est fondée ou non.

—Un jeune homme du nom de François Legault a été arrêté, hier, sous l'accusation d'avoir forgé un chèque de $5.00, en imitant le nom de M. Alphonse Saint-Jean, de la rue Maisonneuve. L'enquête dans cette affaire commencera aujourd'hui.

—Maxime Rocheleau, un des quatre prisonniers, arrêtés pour conduite indécente, a demandé un procès par jury, ce qui lui a été accordé. Le prisonnier restera en prison jusqu'au prochain terme de la cour du Banc de la Reine, qui aura lieu au mois de mars prochain.

—Les détectives Arcand et Trempe, ont arrêté Jean-Baptiste Langevin, employé à l'hôtel Riendeau, pour vol d'un pardessus appartenant au propriétaire de l'hôtel, ainsi qu'une demi-douzaine de bouteilles de brandy.

—M. F. X. Saint-Laurent, professeur à l'école Olier, de cette ville, a été brutalement assailli, ces jours derniers, sur la rue Dufresne, par deux jeunes gens qui l'ont frappé brutalement à la tête et dans la figure. M. Saint-Laurent a pris un mandat d'arrestation contre les deux jeunes gens, qui ont été arrêtés à la résidence de l'un d'eux, par l'huissier Larochelle. Leur procès a été fixé à mardi prochain, à 11 heures.

—L'enquête dans la cause de libelle, instituée contre M. Berthiaume, sera continuée cette après-midi.

—La cour du Banc de la Reine terminera probablement ses travaux demain. La liste des causes est épuisée.

—M. McShane a convoqué une réunion spéciale du conseil de ville pour samedi soir, afin de rencontrer les ouvriers en délégation, qui demandent de l'emploi durant l'hiver.

—Le chemin de fer incliné a transporté 300,000 personnes sur la montagne, durant la belle saison.

—MM. Vermette, Champbell et Cie, ont déposé leur bilan à la demande d'Henry Morgan et Cie. Passif, environ $46,000. MM. Morgan et Cie sont créanciers pour $4,000 et MM. Hudon, Hébert et Cie pour $3,925.

Personnel

—M. James Clarke, de Dundas, Ont., est au Saint-Lawrence Hall.

—M. P. E. Beaudette, de Boston, est au Balmoral.

—M. H. Connolly, de Québec, est au Saint-Lawrence Hall.

—M. A. Charlebois, de Québec, est au Windsor.

—MM. B. Saint-Germain et J. E. Archambault, de Saint-Gabriel, sont à l'hôtel Riendeau,

—M. P. B. Dufresne, de Québec, est à l'hôtel Richelieu.

—M. J. Sullivan, d'Albany, est au Saint-Lawrence Hall.

—M. Chas. Tuttle, de Boston, est au Windsor.

—L'honorable M. Laurier est à Montréal.

A l'hôtel Riendeau : M. A. L. Curbin, Berthier ; L. B. Clément, Sainte-Scholastique ; F. Bell, Toronto ; Mme Beaudoin, Champlain ; C. A. Chênevert, Dr C. Lafontaine, Victor Allard, Berthier ; F. X. Bussière, Verchères ; Louis Lacouture, Sorel.

A l'hôtel Jacques-Cartier—Jos Côté, Ottawa ; John L. Brodie, Notre-Dame de Grâce ; Albert et Damase Naud, Lachevrotière : J. H. Lafond, Henryville ; G. Reynold, P. Tellier, Berthier ; R. H. Beaulieu, Sainte-Elisabeth : A. Chaput, N. P., Sainte-Anne ; John R. Wilkinson, Québec.

A l'hôtel Richelieu—J. Warren, G W. Kilby, A. Metcalfe, Boston ; Walter Lang, F. G. Howard et sa femme, Toronto ; R. Donalson, Ottawa ; E. A. Rosenthall, Londres, Ang ; F. Gambier, Gloversville, N. Y ; Joseph Côté, Ottawa ; J. C. Gould, Kingston ; J. B. Calvin et sa femme, do ; A. R. Simoneau, Mégantic ; H. E. Stowe, New-York ; J. A. Cartier et sa femme, Halifax.

—Le sergent-major Gauthier, instructeur du corps de police, est entré en pleine convalescence et pourra reprendre ses occupations d'ici à quelques jours.

COMITÉ DES FINANCES

Le comité des finances siégera, à quatre heures, cette après-midi, et nommera le personnel du bureau des cotiseurs et recommandera leurs noms au conseil de ville. A la séance du conseil, lundi prochain, cette question sera en tête de l'ordre du jour. Le deuxième ordre du jour sera la nomination des échevins qui devront composer le bureau des reviseurs des listes électorales.

Le nombre des règlements et des rapports de comités qui devront être discutés ensuite s'élève au chiffre de trente.

La question des vidanges et celle de la taxe de l'eau sont au pied de la liste.

Collectionneur heureux

Notre ami, M. Beauchemin, un des sergents du poste central, est un collectionneur acharné. Nous avons déjà eu l'occasion d'examiner sa magnifique collection de médailles, sous, monnaie, etc., et elle est une des plus complètes que nous puissions voir en cette ville.

M. Beauchemin n'est pas seulement habile dans le choix de " ses souvenirs " mais il est chanceux par dessus le marché. Hier soir, par exemple, il a reçu un cadeau tout à fait princier : 81 médailles religieuses, médailles rares et de grande valeur.

Il ne faut pas beaucoup de cadeaux de ce genre pour enrichir un collectionneur.

A l'hôtel de ville

Le comité spécial des chars à l'électricité a fait peu de besogne, hier, comme on peut le voir dans le compte rendu publié ailleurs. Quant au comité de l'eau qui a également siégé dans l'après-midi, il a réglé une question assez importante ; la réclamation de M. E. Saint-Louis au sujet des travaux au pont du réversoir. Nous disons " réglé ", ce n'est pas tout à fait exact car nous ignorons si M. Saint-Louis acceptera l'offre que le comité a décidé de lui faire, cette offre est plus avantageuse que la première, cependant, il y a encore une différence de $4,944.43 entre le montant offert et la somme réclamée.

CONSEIL-DE-VILLE

L'ENLÈVEMENT DES VIDANGES

MM. les échevins Hurteau, Lamarche et Savignac ont demandé, hier, au maire, de convoquer une assemblée spéciale du conseil pour mercredi prochain, afin d'en finir avec la question de l'enlèvement des vidanges. M. McShane voulait partir pour New-York, et n'aimait pas, à cause de cela, à convoquer d'assemblée.

Nous ne voulons pas vous empêcher d'aller à vos affaires, dirent les conseillers, mais cinq échevins notifieront alors le greffier de faire la convocation en leur nom, comme la loi le permet en cas de retus du maire.

M. McShane fit alors une pause, réfléchit et dit qu'il ne partirait pas maintenant pour voyage, et il a convoqué l'assemblée du conseil demandée pour mercredi prochain.

COMITE DE L'EAU

Le comité de l'eau a siégé, hier après-midi,sous la présidence de l'échevin Conroy. Etaient aussi présents : les échevins Thompson, Savignac, Grenier, Martineau, Shorey et Hamelin.

L'échevin Grenier soulève une question de privilège et produit une entrevue publiée dans le *Witness*, entrevue qui a eu lieu entre un reporter de ce journal et M. Saint Georges, l'ingénieur de la cité ; M. Grenier dit que M. Saint-Georges n'a pas le droit d'attaquer le comité de l'eau, principalement dans les journaux.

L'échevin Thompson—Je ne suis pas ici pour défendre M. Saint-Georges, mais je ne crains pas de déclarer que M. Saint-Georges n'a jamais attaqué le département de l'eau.

Le président—Je ne vois dans le *Witness* qu'une entrevue avec M. Saint-Georges, où celui-ci donne son opinion au sujet de certains travaux proposés.

M. Laforest, député surintendant de l'aqueduc, dit que M. Saint-Georges avait fait erreur au sujet de la partie de l'avenue des Pins où un canal doit être creusé cet hiver. De là vient le malentendu.

Le comité s'occupe ensuite de la réclamation de M. Saint-Louis au sujet du pont du déversoir. L'avocat de la cité dit qu'il a eu plusieurs entrevues avec M. Saint-Louis et ce dernier a déclaré qu'il ne pouvait accepter l'offre faite par le comité sur la proposition de l'échevin Thompson. Tout de même, comme il veut régler la question au plus vite, il a déclaré qu'il était bien prêt à en venir à une entente.

L'avocat de la cité ajoute que M. Saint-Louis accepterait probablement l'offre proposée dans la motion de M. l'échevin Savignac, à une séance subséquente, mais cette motion a été rejetée.

L'échevin Savignac répète que dans son opinion il a proposé déjà le meilleur moyen de régler la question. Il a fait une offre acceptable, une offre qui n'est pas exagérée. Il a proposé que l'on paie à M. Saint-Louis 15 p. c. sur le prix d'achat du matériel, et qu'on lui donne un salaire raisonnable, le salaire ordinaire pour chaque ouvrier qu'il a employé.

Il demande donc la reconsidération du vote donné sur sa motion, à une séance subséquente, puisque d'après l'avocat de la cité c'est le meilleur moyen de régler la question.

Sur une division de 4 contre 2, le comité décide de voter une deuxième fois sur la motion de M. l'échevin Savignac au sujet de l'offre à faire à M. Saint-Louis.

La motion de l'échevin Savignac est adoptée sur la division suivante :

Pour—les échevins Martineau, Grenier, Shorey et Savignac.

Contre—les échevins Thompson et Hamelin.

Voici l'offre qui sera faite à M. Saint-Louis ; un percentage de 15 p. c. sur le prix d'achat du matériel et un salaire ordinaire pour les ouvriers qu'il a employés.

Comme il est probable que M. Saint-Louis va accepter cette offre, cette question va donc être enfin réglée.

Au sujet de l'offre faite aux municipalités voisines, Sainte-Cunégonde, Saint-Henri et la Côte Saint-Antoine pour l'ouverture et l'entretien de l'avenue Atwater, l'échevin Thompson déclare qu'il est opposé au projet de voter une somme si considérable pour macadamiser cette rue. Il dit qu'une foule d'autres vieilles rues ne sont pas encore macadamisées et les propriétaires paient des taxes depuis longtemps.

L'arrangement est conclu malgré l'échevin Thompson, et une demande de $19,000 sera faite au conseil pour cette fin.

Le comité s'ajourne.

COUR DU BANC DE LA REINE

La cour du Banc de la Reine était présidée, hier, par Son Honneur le juge Wurtele.

La seule cause appelée a été celle de Philippe Vandal, accusé de libelle criminel contre un nommé Wintford alias Young. C'est une poursuite privée. Le défendeur était agent d'assurance pour une compagnie américaine et ami de l'accusé.

Après quelque différend avec l'accusé, celui-ci aurait écrit à la compagnie une lettre diffamatoire contre le plaignant, de nature à lui faire tort. L'acte d'accusation porte que le prévenu a accusé le poursuivant d'avoir voulu tromper la compagnie où il était employé, en augmentant son cautionnement de $500 à $3,000 et de plus d'avoir changé la nature de son cautionnement de manière à laisser la dite compagnie sous une fausse impression, quant à la garantie qu'il lui offrait.

Sauvetage émouvant

Deux jeunes garçons de Saint-Polycarpe, l'un de 15 et l'autre de 12 ans, ont failli être victimes de leur imprudence sur la petite rivière qui passe à cet endroit, la glace n'étant pas encore assez forte. La glace s'est brisée sous leur poids et ils sont tombés à l'eau tous les deux, et y seraient certainement restés si M. Elie T. Mandeville, fils de M. le notaire F. Mandeville, du même lieu, ne s'était pas porté à leur secours.

M. Mandeville a sauvé le plus jeune des deux garçons ; et en retournant au secours de l'autre, la glace s'est brisée sous lui aussi. M. F. Mandeville qui se trouvait près de là, accourut aussitôt et réussit à repêcher les deux jeunes gens qui, sans sa propre intervention se fussent infailliblement noyés.

On leur a administré immédiatement un cordial énergique qui a triomphé rapidement d'un commencement d'engourdissement.

Marchands de nouveautés

A l'assemblée annuelle de l'association des marchands de nouveautés, on a fait l'élection des officiers pour l'année courante. Ont été élus :

Président, R. L. Gault ; vice-président, E. B. Greenshields ; trésorier, M. Jno Robertson, réélu ; directeurs, Alphonse Leclaire, Jas Slessor, Frank May et Geo. Summer.

Un vote de remerciement a été voté à M. Slessor, le président sortant de charge, pour la manière habile avec laquelle il a su administrer les affaires de la société pendant son terme d'office.

PUNITION MERITEE

AU PÉNITENCIER POUR 5 ANS

Louis Pigeon, âgé de 65 ans, accusé de viol, a été condamné, hier, à 5 ans de pénitencier par Son Honneur le juge Dugas.

Cette punition est sévère mais elle est bien méritée.

LES CHARS A L'ÉLECTRICITÉ

ASSEMBLÉE DU COMITÉ

Le comité spécial, chargé d'étudier la question des chars à l'électricité, a siégé, hier après-midi, sous la présidence de Son Honneur le maire McShane. Etaient présents : les échevins Clendinneng, Préfontaine, Conroy, Cunningham, Tansey, Thompson, Martineau, Rainville, Grenier et Savignac.

L'échevin Cunningham dit qu'il s'agit, pour le présent, d'adopter un règlement pour l'établissement d'un service de chars à l'électricité sur la rue Bleury. C'est la première question venue devant le conseil, et c'est le premier projet de ce genre que le conseil a soumis à un comité spécial.

L'échevin Préfontaine propose que le comité étudie, aussitôt que possible, s'il serait opportun d'établir un service de chars à l'électricité dans les rues de Montréal, et d'adopter un règlement à cette fin.

Après quelques pourparlers, l'échevin Préfontaine retire sa motion, et l'échevin Clendinneng propose la motion suivante :

" Que le temps est venu, pour la ville de Montréal, d'employer l'électricité pour les chars urbains."

L'échevin Savignac propose en amendement, appuyé par l'échevin Grenier, que le comité fasse d'abord un choix des rues qui seront dotées d'un service de chars à l'électricité, soit sur une voie élevée ou sur la voie ordinaire.

L'échevin Clendinneng dit que sa motion est bien simple : doit-on employer l'électricité comme moteur ? Il s'agit simplement d'adopter le principe.

L'échevin Rainville—Votre motion est bien simple en effet ; vous voulez faire décider que le comité aime l'électricité.

L'échevin Savignac—En présentant ma motion je veux que le comité décide dans quelles rues sera établi le service, afin que les compagnies sachent à quoi s'en tenir quand elles viendront nous demander une charte.

L'échevin Rainville—Nous ne pouvons pas décider cela seuls ; il faudra s'entendre avec les compagnies à ce sujet.

Les échevins Martineau, Rainville, Préfontaine, Savignac présentent chacun une motion dans le même temps, et le maire ne sait plus à quoi s'en tenir.

La motion de l'échevin Savignac est mise aux voix et perdue.

L'échevin Martineau propose que le comité s'ajourne à un autre jour pour étudier le règlement concernant les deux systèmes des chars à l'électricité.

Cette motion est perdue également.

L'échevin Clendinneng propose : que ce comité est prêt à recevoir des propositions pour l'établissement d'un service de chars à l'électricité, et que le comité s'ajourne à huit jours pour recevoir ces propositions.

L'échevin Préfontaine se demande pourquoi on apporte tant de retard à régler une question peu importante après tout, car aujourd'hui l'électricité est une vieille affaire ; on l'emploi dans les plus petites villes et il n'y a que Montréal, cette grande ville, la métropole du Canada, qui devrait toujours tenir la tête du progrès, il n'y a qu'à Montréal que l'on fait tant d'objections à une amélioration qui s'impose.

L'échevin P. Grenier propose en amendement, appuyé par l'échevin Savignac, que deux règlements soient préparés, l'un pour un chemin à voie élevée et l'autre pour un chemin à voie ordinaire,le moteur dans les deux cas devant être l'électricité.

Le maire dit qu'il n'y a aujourd'hui que deux compagnies qui réclament le privilège d'établir un service de chars à l'électricité. Avant de leur accorder ces privilèges il faut prendre beaucoup de précautions ; il demande que la motion de l'échevin Clendinneng soit adoptée, afin que le comité puisse recevoir les propositions des compagnies.

La motion de l'échevin Clendinneng est enfin mise aux voix et adoptée puis le comité s'ajourne.

POUR LES SOURDS-MUETS

Le nombre de sourds-muets est considérable dans le pays. Peut-être que le récit suivant que nous empruntons à la revue " l'Orphelin," pourra être de quelqu'utilité à quelques-uns d'entre eux. Nous le recommandons aux maisons qui se sont chargé de recueillir et d'instruire ces pauvres infortunés.

Nous nous sommes rendus à la maison des Sœurs de Notre-Dame du Calvaire, à Bourg-la-Reine, sur le bruit d'une invention récente, signalée déjà, du reste, par *La Croix*, et destinée à faciliter l'éducation des sourds-muets, en les rendant capables de moduler leur voix,si les méthodes primitives d'enseignement ont eu déjà quelque résultat et de donner des sensations auditives aux infirmes qui n'en avaient jamais éprouvé.

Cette invention est due à un vénérable ecclésiastique, Mgr Verrier, prélat de la maison du Pape, qui lui a consacré plusieurs années d'études, de recherches, de perfectionnements qui n'ont pas, croit-il lui-même, atteint leur *summum*, bien que parvenue aujourd'hui à une sensibilité extraordinaire,

Présenté, à Bourg-la-Reine, par notre ami, le directeur de l'institution des Sourds et Muets de Toulouse, envoyé d'office de S. E. le cardinal Desprez pour étudier l'appareil Verrier, nous avons reçu des Sœurs et de Monseigneur l'accueil le plus empressé et le plus distingué. On était en pleine séance, c'est-à-dire que, dans une vaste salle de la maison, une cinquantaine de personnes de tout âge étaient réunies, au milieu desquelles Mgr Verrier et deux ou trois Sœurs appliquant l'instrument à de tout petits enfants, à des adolescents, à des adultes et même à des personnes ayant dépassé l'âge mûr.

Nous avons passé quatre heures pleines d'émotions à admirer les effets du cornet Verrier, car ce n'est qu'un cornet acoustique, mais un cornet modifié dans la forme, dans la courbure des diverses pièces, peut être aussi dans le choix des substances employées pour construire ces parties—c'est le secret de l'inventeur—et d'une énorme supériorité sur ce qu'on avait de mieux jusqu'ici,notamment dans la qualité du son qui arrive au tympan, par de la résonnance métallique et du bruissement des cornets acoustiques connus jusqu'ici.

Nous avons vu des effets merveilleux obtenus par Mgr Verrier et par les deux Sœurs qui appliquaient le cornet ; et rien qu'à voir faire celles-ci, nous avons compris, ce que nous a confirmé notre ami,un maître parmi les professeurs des sourds-muets, que cet appareil ne devait être confié qu'à des maîtres exercés dans l'instruction des sourds-muets, par les méthodes en usage aujourd'hui."

Capitaine BLANC

Monument National

Le secrétaire-trésorier de l'association Saint-Jean-Baptiste accuse réception d'un chèque de $2,500 du gouvernement de Québec sur les $10,000 votées par la Législature pour la construction du monument national. C'est le deuxième versement que touche l'association sur ce subside, la balance devant être payée le printemps prochain à la reprise des travaux de l'édifice.

L'ingénieur du département des travaux publics, M. Charest, qui vient de faire l'examen des fondations, s'est déclaré entièrement satisfait de la qualité des travaux et des progrès qui ont été faits.

Compagnie du Pacifique

Etat des recettes du 1er au 7 décembre :

1891	$424,000
1890	355,000
Augmentation pour 1891	$ 69,000

Funérailles de Mme De Lorimier

Les funérailles de madame Thos De Lorimier, née Marie Henriette Cadieux de Courville, ont eu lieu, hier, à L'Assomption.

L'église de L'Assomption avait revêtu ses plus riches ornements de deuil, et une foule nombreuse assistait à la funèbre cérémonie.

La levée du corps a été faite par M. l'abbé F. Dorval, curé de L'Assomption, qui a aussi chanté le service, accompagné de diacre et sous-diacre.

Le chant a été rendu par les élèves du collège.

Les porteurs des coins du poêle étaient MM. J. E. Faribault, avocat ; Dr Desmarais, Louis Guilbault, avocat ; J. B. Forest, H. Lorocque, J. Z. Martel, régistrateur du comté.

Dans le cortège on remarquait l'honorable juge De Lorimier et son genre, M. Albert DeLorimier, MM. Emile et Raoul DeLorimier, A. C. Plinguet, ancien imprimeur, tous de Montréal. Tous les notables de L'Assomption assistaient également au service.

Il faut de la lumière

Les citoyens de la rue Craig, dans les environs de la rue Jacques Cartier, se plaignent beaucoup de ce que la lampe électrique qu'on a posée à l'encoignure de ces rues donne une lumière beaucoup trop faible. On sait que la rue Jacques Cartier est très fréquentée et il eut été préférable de placer à ce coin de la rue la plus grosse lampe électrique de la ville, afin de protéger les citoyens paisibles contre les attaques nocturnes de la part de certaines gens qui fréquentent cette rue. Avis à nos édiles.

La Saint-Jean-Baptiste à Louiseville

ÉLECTION DES OFFICIERS POUR L'ANNÉE 1891-1892

Présidents honoraires : MM. J. H. Legris, M. P., et Joseph Lessard, M. P. P.

Vice-présidents honoraires : MM. A. L. Désaulniers, ex-M. P., et Dr L. A. Plante.

Président actif : M. J. E. Charbonneau, N. P.

1er vice-président : M. J. R. E. Désy, avocat.

2e vice-président : M. Gédéon Béland, avocat.

Secrétaire : M. E. H. Tellier.

Assistant-secrétaire : M. L. P. Dallaire.

Trésorier : M. Ch. Trépanier.

Commissaires-ordonnateurs : MM. F. X. Lacoursière, Joseph A. Désilets et Harry Lafrenière.

Chapelain : M. le chanoine N. Tessier.

Immédiatement après l'élection des officiers, il fut décidé de célébrer, l'année prochaine, avec grande pompe, la fête patronale à Louiseville.

L'Université Bishop

La faculté de médecine de l'Université Bishop vient d'arriver à l'âge adulte. Les professeurs, élèves et amis de l'institution ont célébré le vingt-unième anniversaire de sa fondation par un banquet donné au Saint-Lawrence Hall. Les doyens des universités sœurs et des représentants des facultés médicales de Montréal et de la province d'Ontario assistaient à la fête.

NÉCROLOGIE

MORT DE M. OLIVIER CLÉMENT

C'est avec la plus vive douleur que nous avons appris la mort de M. Olivier Clément, chef du bureau des lettres chargées au bureau de poste de cette ville. Nous ne serons pas seuls à supporter cette douleur ; les citoyens de Montréal, principalement, la partageront avec nous, et, comme nous, prendront part au deuil de la famille.

M. Clément est décédé, hier après-midi, à l'âge de 55 ans, à sa résidence, No 27 rue Saint-Louis. Il souffrait depuis près de deux ans d'une maladie du foie, mais il continua toujours à remplir ses devoirs jusqu'aux premiers jours de novembre. La maladie, s'aggravant de jour en jour, il dût rester à la maison. Malgré tous les soins du médecin, il a succombé après quelques jours de véritables souffrances et a conservé sa parfaite connaissance jusqu'à la fin.

M. Olivier Clément est né à Saint-Eustache, le 6 mars 1836. A l'âge de 19 ans, il entra dans le service civil, et grâce à son talent, à sa bonne conduite, à son amour du travail, il en franchit assez rapidement les nombreux échelons. Le travail ne l'effrayait pas ; il était courageux, il voulait faire " son chemin " seul, sans aucune protection, et il a réussi.

En 1875, il entra au bureau des mandats. Son rêve était réalisé,son ambition satisfaite. Cette position élevée lui suffisait. Il n'en resta pas là. Ses supérieurs, appréciant les mérites de ce fonctionnaire, le nommèrent, au mois d'avril dernier, chef du bureau des lettres chargées. C'est un des principaux postes de confiance—peut-être le principal du bureau de poste.

M. Clément n'eut pas le bonheur de jouir longtemps des avantages de sa nouvelle position. Malade déjà, il dût rentrer chez lui quelques mois après pour n'en plus sortir.

M. Clément était un de ces employés publics honnêtes par excellence, n'ayant qu'un but : bien remplir leur devoir. Aimé de ses subalternes, possédant la confiance et le respect de ses supérieurs, il était sans doute appelé à monter encore de nouveaux échelons dans la hiérarchie du service civil, si la mort ne nous l'avait pas enlevé sitôt.

Encore une fois, cette mort va causer un deuil profond dans le cœur des citoyens de Montréal.

M. Clément avait épousé Mlle Aglaée Théberge ; il ne laisse pas d'enfants. Les funérailles auront lieu lundi à Notre-Dame.

Les incinérateurs

Comme nous l'avons dit déjà, M. J. X. Perreault est de retour d'Europe où il a étudié le système des incinérateurs pour les vidanges. Il a préparé un long rapport qui sera présenté au comité de santé à sa prochaine séance. Voici ce qu'il dit, entre autres choses dans ce rapport :

C'est une question des plus intéressantes et qui a été pleinement résolue en Angleterre, par la construction de fournaises multiples dans les principales villes du Royaume. Même au centre de Londres, de Liverpool et des centres de population les plus denses, l'incinération se pratique sans le moindre inconvénient pour le voisinage immédiat.

La première installation d'un incinérateur à huit fourneaux pour la partie ouest, coûterait approximativement $25,000. Quant aux frais d'entretien, ils seront payés par les produits de la combustion, le mâchefer de ces fourneaux étant utilisé pour la construction du béton et des trottoirs. Il faut bien se rappeler, qu'avec le système adopté, la combustion des déchets se fait d'elle-même, sans charbon, et donne une chaleur tellement intense, qu'elle alimente un générateur de 50 chevaux-vapeur.

Pour arriver à un minimum de dépenses de transport, il faudrait trois incinérateurs, un à l'ouest, un à l'est et un au nord.

LES TOWNSHIPS DE L'EST

La jolie place d'Acton va avoir l'avantage d'avoir du vin à bon marché, car les messieurs J. L. Barré et Cie vont ouvrir une succursale de vins canadiens dans le grand et magnifique magasin de MM. C et F. Rasconi, que M. J. L. Barré a acheté à cet effet. Là aussi, on vendra trois bouteilles de bon vin canadien pour 50 cents, et tout le stock de marchandises du magasin général sera vendu là à très bas prix. Toutes marchandises réduites à 25 pour cent. 300—1a

La taxe des bouchers

JUGEMENT LE 19 COURANT

D'après les évènements, la fameuse question des bouchers va être réglée d'ici à peu de jours. Comme nos lecteurs le savent, le comité des finances,et par suite le conseil, ont décidé que les bouchers ne paieraient que $100 de taxe au lieu de $200 pour cette année. Il était stipulé aussi que les bouchers poursuivis pour avoir tenu des étaux privés sans payer de licence, devaient se soumettre au jugement de la cour du recorder. Près de 200 ont été poursuivis et un bon nombre ont dû à comparu. C'était, hier, au tour de M. Lavigne, propriétaire d'un étal au coin de la rue Roy et Saint Dominique, et qui, entre parenthèse, est un des chefs du mouvement. M. Lavigne est un bon orateur et il s'est défendu lui-même. Il a dit que la ville a imposé des taxes aux bouchers sous le prétexte de les protéger contre les épiciers et les marchands de gros, à qui il est défendu de vendre des viandes et autres marchandises de cette nature, mais cette protection est illusoire parce que la ville n'a pas fait exécuter son règlement à ce sujet par les propriétaires de ces magasins en tolérant leur magasin.

La cour a répondu que le mal de l'un ne guérissait pas celui de l'autre, et, a ajouté le Recorder, je suis obligé de me conformer aux règlements, et si vous ne le trouvez pas de votre goût, plaignez-vous au conseil. D'ailleurs, les bouchers ont parfaitement le droit de poursuivre quiconque fait un commerce de nature à léser leurs intérêts.

Une preuve qu'ils ont parfaitement le droit, c'est l'affaire McBride, marchand de fruits en gros,qui a été poursuivi et condamné, le mois dernier. M. Lavigne a été condamné à payer $80, c'est-à-dire $40 dans chaque cause.

La preuve est faite maintenant dans 200 causes. Le greffier n'a pas insisté pour que le jugement soit rendu, afin de permettre aux bouchers de se conformer à la loi, et afin que le Recorder puisse se montrer moins sévère à l'égard de ceux qui s'y sont conformés.

Le jugement dans toutes ces causes sera probablement rendu le 19 courant,

Où sont les nègres ?

Les détectives sont toujours à la recherche des deux nègres qui ont frappé si brutalement un juif, mercredi soir, et lui ont enlevé des diamants pour un fort montant. Les poursuites de ce genre sont toujours très difficiles et restent souvent infructueuses malgré tout le flair de notre police.

Ces deux individus avaient naturellement comploté d'avance un mauvais coup et ils ont dû prendre toutes leurs précautions. Ensuite leur signalement est assez vague. S'ils ont quitté la ville, ils courent beaucoup de chance d'échapper à la justice, car ils doivent être déjà loin.

Rutemberg, leur victime, est encore à l'hôpital et prend beaucoup de mieux. Les blessures à la tête sont mortelles ou ne sont pas du tout dangereuses, de sorte que l'état de M Rutemberg n'inspire aucune crainte.

Il faut absolument que nous vendions : argent comptant ou à crédit

Il nous faut de l'argent absolument, le commerce est mauvais et il nous faut vendre le plus possible, mais nous vendons nos fourrures extrêmement bon marché pour de l'argent comptant. Profitez de nos bas prix. Nous donnons les plus beaux cadeaux. Chas. Desjardins & Cie 1537 rue Sainte-Catherine.
79—10-11-14-15

Le PIN ROUGE DU SUD du Dr HARVEY pour la toux et le rhume est la meilleure médecine en usage.
Milliers de témoignages en sa faveur.
63-QH-6m

Piano modèle Sohmer

Splendides pianos " *Modèle Sohmer* " (valant $700) pour $400, payable $8 par mois, chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 76-8

MATERNITE

Mme JOULIN

Sage-femme française, diplômée des facultés de Paris et de Poitiers (France), licenciée pour la province de Québec, informe sa clientèle et le public qu'elle a auvert à sa résidence, 306, rue Saint-Antoine, une deuxième salle pour la maternité, à raison de $4.00 par semaine, ainsi que de nouvelles chambres avec améliorations modernes. Le tout recommandable.

S'adresser à Mme JOULIN, 306, rue Saint Antoine.

Téléphone Bell, 8078. 67-jno

MAGASIN A VENDRE
(Avec ou sans Stock)
OU A LOUER

A Saint-Jacques-le-Mineur, Comté de LAPRAIRIE. Conditions excessivement avantageuses ! S'adresser sur les lieux à MOISE ROBERT, ou à AMEDEE BOUCHARD, L.L.B., Notaire,
66—jno **25 rue St-Jacques, Montréal.**

Dr J. G. A. Gendreau

chirurgien-dentiste, 20 rue Saint-Laurent, Montréal, Extraction de dents sans douleur, par l'électricité et par anesthésie. Dentiers faits d'après les procédés les plus nouveaux.

Téléphone Bell 2818 240—1a

Aux bandes et orchestres

Instruments de toutes sortes à prix réduits, chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 76-8

H. A. MILLER,

Peintre de maisons, d'enseignes et de rideaux, tapissier et décorateur, doreur, vitrier, imitateur, blanchisseur, etc., 1996, rue Sainte-Catherine. Je garantis de donner satisfaction aux plus exigeants : tout ouvrage fait sous le plus court délai. N'oubliez pas que je suis Canadien-français, et je sollicite votre patronage. 253—1a

—Toutes personnes qui désirent avoir des portraits à l'huile, à l'eau, à l'encre et au crayon pris d'après n'importe quel petit portrait sur zinc, par un maître de l'art, devraient se rendre chez F. G. et M. N. Blanchard, 82 rue Cherrier. Tous leurs ouvrages seront faits à de très bas prix. De $5 à $60. Ils peuvent satisfaire tous les goûts. Hâtez-vous de donner votre ordre pour les fêtes de Noël et du premier de l'an afin de ne pas être trompé. Vingt pour cent d'escompte sur grandeur naturelle, d'ici au premier de décembre. 85—1a

Seulement $25

Pour un joli set de chambre en noyer noir avec dessus en marbre, chez F. Lapointe. C'est le plus grand magasin de meubles de Montréal, 1551 Ste Catherine. 70-jno

Luxe de peu de prix

Si vous avez besoin d'un luxe de peu de prix, faites vous apporter par votre servante, si vous êtes une femme, ou votre valet, si vous êtes un homme, une pleine grande coupe de cocoa bouillant, le matin à l'heure de votre lever. Vous serez étonné de constater les merveilleux effets de ce breuvage, dès les premiers jours. Vous éprouverez un sentiment de bien être qui vous laissera dans de meilleure conditions pour votre bain froid. Vous devez certainement boire le meilleure cocoa que fait Walter Baker et Cie. Aucun autre aura la même pureté et le même effet tortifiant. 229-jno

$5 par mois

Vous achetez un excellent piano, payable $5 par mois, chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 76-8

Un Verdict Equitable

MESSIEURS—J'ai d'excellentes raisons de vanter les Amers B.B. J'en ai pris six bouteilles dont j'ai fait usage ainsi que ma famille. J'ai constaté que pour la perte d'appétit et la faiblesse ce remède n'a pas d'égal. Il guérit le mal de tête, purifie le sang et son usage procure une guérison certaine. Je le recommande de tout cœur à tous ceux en besoin d'un remède de composition pure.

MDE HUGH MCNUTT, Truro, N. E.
76—10-11.

Du jour au lendemain

" Il y a quatre ans," écrit le colonel David Wylie, de Brockville, Ontario, en date de mai 1888 : " j'ai eu une grave attaque de rhumatisme et je ne pouvais pas me tenir sur les pieds. Je souffrais le martyre. On me mit des emplâtres, on me purgea d'après une méthode véritablement orthodoxe. Mais rien n'y fit. On me conseilla de faire usage de l'Huile de Saint-Jacob et je suivis ce conseil. Je me suis fait frotter les chevilles des pieds que l'on m'enveloppa après de flanelles saturées du remède. Le matin suivant, je pouvais marcher sans éprouver de douleurs."

Un grand nombre de personnes peuvent se lever et marcher de la même manière. 77-10.

Pour $20

Vous pouvez acheter un joli set de salon chez F. Lapointe. Il tient le plus grand choix de toute la ville. Allez-y voir, 1551 Sainte Catherine. 70-jno

Manteaux de sealette

Les plus beaux manteaux de sealette sortent de la maison Franceur et Sainte-Marie, 1499 rue Sainte Catherine et 225 rue Saint Laurent. 79-4f.

Pianos d'occasion

1 Chickering Carré $100—Un piano droit " Gabler," $200 ; 1 d'Allemaine droit, $60 ; 1 Steinway, $175 ; 1 Weber, $150 ; 1 Knabe, $150 ; 1 Dunham Bros, $150. 2 magnifiques Harmoniums à $60 chaque. En vente chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 76-8

Avis aux mères.

L'on devrait toujours faire usage du "Sirop Calmant de Madame Winslow " durant la dentition des enfants. Il calme l'enfant, attendrit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques et est le meilleur remède pour la diarrhée, 25 cents la bouteille. Q-H-213—1a

Constance justifiable et justifiée.—Non seulement ceux qui se servent une fois du *Régénérateur Capillaire Audette* continuent toujours à l'acheter, mais le nombre de ses partisans ne fait qu'augmenter chaque jour.

OUVRAGE A FAIRE A DOMICILE

pour toutes les femmes qui savent bien finir les manchons, nous en avons plusieurs centaines à finir, et il nous faut un grand nombre de femmes, hâtez-vous. Chas Desjardins et Cie, 1537 rue Sainte-Catherie. 80—jno.

Grande vente de Owen McGarvey et Fils, pour liquidation du trop-plein de leurs magasins

Vente de meubles, de garniture générale avant notre installation à nos nouveaux édifices, Nos 1849, 1851 et 1853, rue Notre-Dame. Nos nouveaux magasins sont achevés, et dans le but de nous débarrasser de notre vieux stock avant le 1er mars prochain, nous étiquèterons ces marchandises à une réduction de 10, 15 et 25 pour cent au-dessus du prix coûtant ; ce qui nous mettra à même de vider nos magasins avant cette date. Toutes nos nouvelles marchandises que nous venons de recevoir et que nous allons recevoir, seront, à compter de cette date, marquées en chiffres visibles à un profit net de 10 p.c. au-dessus du prix coûtant, et ce tarif ne souffrira aucune réduction. Cela, combiné avec la facilité qu'ont toujours nos acheteurs et nos clients de bénéficier du prix chargé au comptant et sur livraison des effets, leur assurera, ainsi qu'au public, les plus grands avantages qui ont jamais été offerts en cette ville, dans notre ligne de commerce.

OWEN MCGARVEY ET FILS,
230, rue McGill, et 1849 à 1853, rue
69-jno Notre-Dame.

L'Album du Chanteur

Jamais aucun chansonnier n'a eu autant de succès que l'*Album du Chanteur*. Il contient 80 romances, chansons et chansonnettes. Le prix n'est que de 35cts, chez Lavigne et Lajoie, 1657 rue Notre-Dame. 76-8

On demande

Immédiatement 6 tailleurs, 12 blockers (pour travailler le jour ou le soir), 25 finisseuses et 15 assembleuses. Franceur et Sainte-Marie, 1499 rue Sainte Catherine et 225 rue Saint Laurent 79-2f.

Nous faisons beaucoup de sacrifices vu le mauvais état du commerce

Nous faisons de grands sacrifices tous les jours sur les prix de nos meilleurs et de nos plus beaux articles en fourrures, magnifiques cadeaux, Chs. Desjardins & Cie, 1537 rue Sainte-Catherine.
79—10-11-14-15

J. N. LAPRES

Photographe, 208 rue St-Denis, Montréal, ci-devant de la MAISON W. NOTMAN et FILS. Portraits de tous genres, à des prix libéraux.

Téléphone Bell 7283.

Dentisterie

Dr A. S. Brosseau, chirurgien dentiste, 7 rue Saint-Laurent, Montréal, extrait les dents sans douleur par l'électricité, et fait les dentiers d'après les procédés les plus nouveaux. 243-1a

PRENEZ LE REMEDE du Dr SEY

LE GRAND REMÈDE FRANÇAIS contre la DYSPEPSIE, les AFFECTIONS BILIEUSES, la CONSTIPATION et toutes les maladies de l'ESTOMAC, du FOIE et des INTESTINS.

Chez tous les PHARMACIENS.

Prix : $1.00

MADAME A. BESSETTE
MODISTE

138½ rue St-Laurent. Montréal

Robes et Manteaux.
Un soin particulier est apporté à la confection des Chapeaux. 16—1a

DOMINION PIANOS

Les Pianos Canadiens par Excellance.

L. E. N. PRATTE

1676 NOTRE-DAME, MONTREAL.

Seul importateur des Pianos Hazelton, Fischer, Kranich et Bach, Dominion et Berlin et des Orgues Eoliennes, Peloubet et Dominion. 80

$1.00 pour trois mois

Les trois prochains mois nous réservent une situation politique grosse d'événements. Pour permettre à tous ceux qui ne sont pas encore abonnés de se renseigner parfaitement, LA MINERVE quotidienne sera envoyée durant cette période à tous ceux qui nous feront parvenir UNE PIASTRE.

LE BAUME RHUMAL CONTRE LE RHUME

A. DUPERROUZEL Prévient ses amis et le public que le lunch régulier à 25c est maintenant ouvert à l'hôtel de Normandie, 64 rue Saint-Gabriel, (ancien hôtel Riendeau,) ainsi que le souper du soir, on trouvera repas spécialement soigné à midi et le soir, beafsteak, côtelette, soupes aux huîtres à ordre. On vendra des tickets à $2.50 la douzaine. 47—jno

RICHARDSON & HENDERSON
Manufacturiers de
RIDEAUX de VITRINES

Bureau et manufacture : 110 rue du Collège. Attention prompte aux ordres de rideaux, (unis ou décorés) pour vitrines ou maisons, appareils et fournitures de tous genres pour garnitures de vitrines ou fenêtres. Bell Téléphone, 9131. 40—1a

LE CIGARE
CREME DE LA CREME
A 10 cents
EST RENOMME
POUR LA
RICHESSE DE SON AROME
ET LA
BEAUTE DE SA CONFECTION
Le Cigare MINERVA
Prime tous les autres Cigares à 5 Cents.
J. M. FORTIER
MANUFACTURIER.

COLLEGE MILITAIRE ROYAL DU CANADA KINGSTON, ONTARIO

LE COLLEGE MILITAIRE ROYAL a été fondé dans le but de donner à ses élèves, une instruction complète, dans toutes les branches de la tactique militaire, comprenant les travaux de fortification et du génie. Il a aussi pour but de donner aux élèves les notions scientifiques générales de toutes les matières qui s'y rattachent et qui sont nécessaires pour les rendre maîtres de la profession militaire et capables de commander et de figurer à l'état-major.

(a) En outre, le cours d'instruction est de nature à faire connaître parfaitement la science pratique et à les rendre aptes à l'administration de tous les départements, qualités que tout élève doit posséder s'il veut être considéré comme de haute éducation générale moderne.

(b) Le cours de génie civil est complet dans toutes ses branches.

(c) Le cours obligatoire d'arpentage est tel que le requiert le service des arpenteurs des terres du Dominion ; le cours volontaire tel que le requiert le service des arpenteurs topographiques du Dominion.

Les examens matriculaires ont lieu, en juin, de chaque année. Les candidats doivent avoir au-dessus de quinze ans et au-dessous de dix-huit à compter au premier janvier précédent.

La durée du cours collégial est de quatre ans.

Quatre commissions sont annuellement accordées, dans l'armée régulière impériale.

Pension et instruction $200 par terme comprenant onze mois de résidence.

Pour autres détails, s'adresser à l'adjudant général de la milice à Ottawa. 250

VIENT DE PARAITRE:
LE
38E FAUTEUIL
—ou—
Souvenirs Parlementaires
PAR
JOSEPH TASSÉ.

Un volume in-8o de 300 pages, imprimé sur papier de luxe,comprenant les biographies et les portraits (photo-gravures) des honorables MM. MOUSSEAU, MASSON, ROYAL, COURSOL et de M. GIROUARD, M.P., avec le récit des faits parlementaires survenus de 1878 à 1887.

PRIX : $2.00

En vente chez MM. EUSÈBE SENÉCAL & FILS, les éditeurs, au bureau de la MINERVE, et chez tous les libraires.

Le Sirop de Follet

supprime les douleurs ou l'insomnie occasionées par les Névralgies, la Goutte, les Migraines, l'Asthme, la Toux, la Fatigue du cerveau, l'Irritation nerveuse, les Préoccupations, la Chaleur du climat, etc. Le Sirop de Follet procure un sommeil profond analogue au sommeil normal ; son emploi n'expose à aucun des inconvénients de l'opium ou de la morphine.

« C'est la meilleure forme d'administration du Chloral ; sa conservation est parfaite et,ainsi conseillé, il n'irrite pas l'estomac. »
(Formulaire du Professeur Bouchardat)

Le Sirop de Follet se vend dans la plupart des pharmacies de tous les pays, et se prépare dans la maison L. Frere, 19, rue Jacob, Paris, qui a obtenu les plus hautes récompenses, Médailles d'or, aux Expositions Internationales de Sydney, Amsterdam, Paris, etc.

ATTRACTION SANS PRECEDENT !

Plus de deux Millions distribués ! !

L.S.L.

LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE

Incorporée par la législature pour des fins d'éducation et de charité, et dont les franchises ont été reconnues comme constitutionnelles dans l'Etat,en 1879, par une majorité écrasante du vote populaire.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semi-annuellement (en Juin et en Décembre), et les grands tirages à NOMBRE SIMPLE ont lieu dans chacun des autres dix mois de l'année. Tous les tirages se font en public, à l'Académie de Musique, Nouvelle Orléans, Le.

RENOMMEE depuis vingt ans pour l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des prix.

Dont suit attestation :

" Nous certifions par les présentes que nous surveillons les arrangements pour tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Loterie de l'Etat de la Louisiane, que nous gérons et contrôlons personnellement les tirages mêmes, et que ces tirages sont faits avec honnêteté, impartialité et de bonne foi envers tout le monde ; et nous autorisons la compagnie à se servir de ce certificat avec " fac simile " de notre signature dans les annonces."

G. T. Beauregard
J. A. Early
Commissaires.

Nous soussignés, banques et banquiers, paierons tous les prix gagnés à la Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Prés. Louisiana Nt'l Bk.
PIERRE LANAUX, Prés. State Nt'l Bk.
A. BALDWIN, Prés. New Orleans Nt'l Bk.
CARL KOHN, Prés. Union National Bank.

TIRAGE MONSTRE
Prix Capital : $600,000

A l'Académie de Musique, Nouvelle-Orléans.

MARDI, 15 DECEMBRE 1891

LISTE DES PRIX

1 PRIX DE $600,000, soit	$600,000
1 PRIX DE 200,000, soit	200,000
1 PRIX DE 100,000, soit	100,000
1 PRIX DE 50,000, soit	50,000
2 PRIX DE 20,000, soit	40,000
5 PRIX DE 10,000, soit	50,000
10 PRIX DE 5,000, soit	50,000
25 PRIX DE 2,000, soit	50,000
100 PRIX DE 800, soit	80,000
200 PRIX DE 600, soit	120,000
500 PRIX DE 400, soit	200,000

PRIX APPROXIMATIFS

100 PRIX DE $1,000 soit	$100,000
100 PRIX DE 800 soit	80,000
100 PRIX DE 400 soit	40,000

DEUX NUMEROS TERMINAUX

1,998 PRIX DE $200, soit	$399,600
3,144 PRIX SE MONTANT A	$2,159,600

PRIX DES BILLETS

Billets complets, $40 ; Demi-billets, $20 ; Quarts, $10 ; Huitièmes, $5 ; Vingtième, $2 ; Quarantièmes, $1.

Prix des clubs, 55 billets frantionnels d'une piastre pour $50.

Taux spéciaux pour les agents. Agents demandés partout.

IMPORTANT—Envoyez tout argent par l'Express à nos frais, pour tout envoi de pas moins de cinq piastres, pour lequel nous paierons tous les frais, et nous payons d'avance le coût de l'Express sur BILLETS et LISTES DE PRIX envoyés à nos correspondants.

ADRESSEZ :

PAUL CONRAD,
NOUVELLE-ORLÉANS, Le.

Donner l'adresse complète et faites la signature lisible.

Le congrès ayant dernièrement adopté une loi prohibant l'usage des malles pour TOUTES les Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour leur envoyer les listes de prix, jusqu'à ce que les tribunaux aient décidé la question de NOS DROITS COMME INSTITUTION DE L'ETAT.

Les autorités postales, cependant, continueront à livrer toutes les lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais non les lettres CHARGEES à lui adressées.

Les listes officielles des prix seront envoyées sur demande à tous les agents locaux, FRANCHES DE PORT après chaque tirage, de n'importe quelle somme par express.

ATTENTION. La charte actuelle d'incorporation de la Compagnie de Loterie de la Louisiane, qui fait partie de la constitution même de l'Etat et qui d'après une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en force sous aucunes circonstances, durant cinq ans de plus jusqu'à 1895.

La législature de l'Etat de la Louisiane, qui s'est ajournée le 10 juillet cette année, a voté avec une majorité des deux tiers de la Chambre qu'il serait laissé au peuple de décider au scrutin si la Loterie continuera de 1895 à 1919. L'impression générale est que le peuple se prononcera pour sa continuation.

LA LOTERIE
DE LA
Province de Québec

Deux tirages par mois

Les tirages ont lieu le premier mercredi et le troisième mercredi de chaque mois.

VALEUR DES LOTS, $52.740

Tous les Lots sont tirés à chaque Tirage.

Prochains Tirages, 16 Déc.

Rappelez-vous que le gros Lot est de **$15.000**

PRIX du BILLET $1.00

Pour $1. vous pouvez gagner...	$15,000
Pour $1. vous pouvez gagner...	5,000
Pour $1. vous pouvez gagner...	2,500
Pour $1. vous pouvez gagner...	1,250

Il y a aussi un grand nombre de lots de $5, $10, $15, $25, $50, $250 et $500, au total de $28,990. N'oubliez pas qu'avec le même billet, vous pouvez gagner un lot quelconque parmi ceux qui sont tirés un par un, et le numéro de votre billet peut aussi se trouver dans la serie de ceux qui gagnent les lots approximatifs de $25.00, de $15.00 et de $10.00 et avoir droit en outre à un lot de $5.00 s'il se termine par les deux chiffres terminaux d'un des gros lots.

Agents demandés partout,
S. E. LEFEBVRE, Gérant,
266—m i s—n 1a 81, rue St-Jacques, Montréal.

AUX RÉGISTRATEURS

MM. les Régistrateurs trouveront au Bureau des soussignés tous les livres nécessaires, tels que :

REGISTRES,
Index aux Immeubles,
Index aux Noms,
Livres des Adresses,
Blancs de Reçus,
Etc., etc.

Le tout sur beau papier et à BAS PRIX.

EUSÈBE SENÉCAL & FILS
20
RUE ST-VINCENT
MONTRÉAL.

EXIGEZ LES SAVONS
Composés
d'Herbes
—DE—
MME. IRELAND,

Insurpassables pour le teint, la toilette, le bain et les enfants.

Chez tous les pharmaciens. 12—6m

La Minerve

JOURNAL QUOTIDIEN DU MATIN

FONDÉ EN 1826
Par Auguste Norbert Morin et Ludger Duvernay

Imprimé et publié à Montréal, au No 1610, rue Notre-Dame, coin de la rue Saint-Gabriel.

PAR
SENECAL POITRAS & CIE
JOSEPH TASSÉ, DIRECTEUR

Edition quotidienne livrée à domicile....$6 00
Edition quotidienne par la poste..........$5 00
Edition hebdomadaire de 8 pages..........$1 00
Les abonnements sont payables d'avance.

Annonces, 10 cents la ligne, première insertion 5 cents la ligne les insertions subséquentes.
Toutes réclames seront payées 20 cts la ligne.
Naissances, mariages et décès, 25 cts pour 3 lignes.

Toutes impressions de livres, brochures, circulaires, cartes, exécutées dans les derniers goûts et à des prix modérés.

Toutes communications doivent être adressées à
LA MINERVE,
MONTRÉAL.

Téléphone du jour, No 324.
Téléphone de nuit, No 9161.
Téléphone du directeur, No 6129.

CANADA

MONTRÉAL, 11 DECEMBRE 1891

UN IMBROGLIO

L'imposition de droits par le gouvernement fédéral sur le poisson et l'huile de poisson de Terreneuve n'est que la conséquence naturelle de l'attitude hostile des autorités de l'île qui refusent de vendre de la boëte à nos pêcheurs et leur défendent d'y acheter certaines espèces de poisson. Il ne s'agit pas du tout de représailles. Nous nous protégeons tout simplement, cessant d'accorder des faveurs et des privilèges qui furent concédés jusqu'ici dans l'espoir de conclure des arrangements dont auraient profité les deux pays.

C'est en 1887 que le gouvernement terreneuvien règlementa par une loi la vente de la boëte. Les restrictions de cette loi ne s'appliquaient pas au Canada. Mais lorsque M. Whiteway, le premier ministre actuel, monta au pouvoir, il viola l'engagement de son prédécesseur, M. Thorburn, sous le fallacieux prétexte que les Canadiens éludaient la loi en vendant de la boëte aux pêcheurs français. Nous savons que notre gouvernement s'est opposé, l'an dernier, au traité de réciprocité Bond-Blaine, entre Terreneuve et les Etats-Unis, et que la question fut déférée au gouvernement impérial, qui devra, sans doute, trancher aussi en dernier ressort le différend qui surgit, aujourd'hui.

Il est certain que Terreneuve devra souffrir de l'imposition de droits sur son poisson, et le *Herald*, de St. John, l'avouait, l'autre jour, dans les termes suivants :

A peu près 100,000 quintaux de poisson ont été pris, cette année, dans les eaux canadiennes, sur les côtes du Labrador. Ne serait-ce pas une perte pour notre population, si elle était empêchée, par de fortes taxes, de faire la pêche dans ces parages ? Et si la pêche du hareng du Labrador était abondante, l'an prochain, ne souffrirons-nous pas beaucoup de l'exclusion du marché de Montréal. Nos débouchés sont limités, et si l'entrée du Canada était interdite à nos produits, les représailles seraient terribles pour nous, vu que le marché américain est virtuellement fermé par de lourdes taxes sur notre poisson. En taxant de notre côté les produits canadiens, nous serions les premiers atteints, car nous n'achetons rien aux Etats-Unis qui soit à meilleur marché qu'au Canada, et il est des produits comme par exemple, le foin, l'avoine, les pommes de terre, les pois, le fromage, la farine, que nous ne pouvons avoir aux Etats-Unis, ou que nous payons moins cher au Canada. C'est donc notre population qui paierait les droits que nous imposerions. De plus, la concurrence que se font les Etats-Unis et le Canada pour nos importations de farines n'existerait plus et les prix s'élèveraient davantage.

Toutes ces considérations n'ont pu influencer M. Whiteway qui a décidé de frapper de nouveaux droits les produits du Canada, la farine, le lard, le beurre, le tabac et les produits de la ferme.

L'honorable M. Morine, chef de l'opposition à la législature de Terreneuve, et qui est actuellement à Halifax, déplore l'entêtement qui met ainsi en antagonisme deux pays qui pourraient entretenir des relations commerciales très avantageuses. Il prétend, avec le *Herald* que le prix du poisson de l'île devra nécessairement baisser sur le marché local, ainsi que sur le marché canadien, et que le coût des articles de nécessité première haussera également, surtout lorsque les Etats-Unis auront le monopole du commerce. Dans la législature de Terreneuve, se trouvent deux factions, dit M. Morine : la faction américaine, et la faction anti-britannique, anticanadienne.

C'est cette dernière, qui, aujourd'hui, a le haut du pavé.

Tyrannie et Mensonge

Nous lisons dans la *Justice* :

L'*Etendard* dit que M. Mercier commet une faute grave en s'attaquant à M. Tardivel.

Voyons un peu. M. Tardivel, sans aucune justification quelconque, *fabrique de lui-même*, en seule vue de produire de l'effet dans le public, des rumeurs capables *d'exaspérer l'opinion publique la plus apathique*. Il fait entrevoir que le gouvernement Mercier a donné secrètement une nouvelle lettre de crédit de $100,000 à M. Armstrong, pour couvrir les $100,000 que celui-ci a payées à M. Pacaud.

Si cette atrocité était vraie, le public aurait certainement le droit de dire qu'il *est gouverné par une bande de coquins et de voleurs*.

Mais, comme tout cela est faux, comme il n'en a jamais été question, jamais même rumeur, mais que c'est inventé de toutes pièces pour ameuter les gens contre le gouvernement, ne croit-on pas qu'une simple dénégation par la voie des journaux eut été insuffisante et qu'il était du devoir des autorités, par respect pour leur position, *de mettre celui qui colporte de pareilles infamies sur leur compte, en demeure de se justifier*.

Personne ne doute, en effet, pas même les amis les plus dévoués de M. Mercier, qu'il n'ait commis une sottise en s'armant de vieux statuts que la poussière même des âges ne saurait rendre respectables, pour tyranniser les journalistes conservateurs. Il faut être aveugle pour ne pas voir que l'opinion publique s'insurge contre ces procédés barbares et ne saurait tolérer que nous rétrogradions ainsi de plusieurs siècles.

Nous concevons que la *Justice* ne croit pas M. Tardivel justifiable d'avoir publié de sinistres rumeurs sur le compte du chef de la clique. Mais cela ne devait pas l'autoriser à commettre un mensonge délibéré, volontaire. A qui l'organe fera-t-il croire que notre confrère de la *Vérité* a fabriqué ou inventé de toutes pièces de dangereuses rumeurs, pour ameuter le public contre le gouvernement. Nous ne voyons que ses lecteurs, et ça ne compte guère, qui pourraient être assez sots pour ajouter foi à ce que la *Justice* ne pense pas elle-même.

La doublure de l'*Electeur* paraît toute scandalisée et se voile la face en entendant exprimer le plus léger soupçon sur la probité de son entourage. Mais si ces atrocités étaient vraies, s'écrie-t-elle, nous serions alors gouvernés par une bande de coquins et de voleurs. Est-ce que par hasard la *Justice* pourrait douter que M. Mercier et sa bande ne sont pas précisément ce qu'il y a de plus clairement noté dans le monde politique ? Nous arriverait-il de la lune, l'écrivain qui manifeste de ces étonnements, lorsque tout autour de lui pleuvent les accusations les plus infamantes à l'adresse du gouvernement et de ses créatures ?

N'aurait-il pas, par exemple, entendu parler ce monsieur, d'une série de scandales qui font monter le rouge au front de tout honnête homme ? Enumérons en donc quelques-uns pour l'édification du collaborateur évidemment très vert de la *Justice* :

Scandale Lockwood-Pacaud.
Scandale Beausoleil.
Scandale du *Table-Rock*.
Scandales des Langelier.
Scandale de l'achat de la bibliothèque de madame Polette.
Scandale du chemin de fer Témiscouata.
Scandale du chemin de fer de Montréal et Sorel.
Scandale du palais de justice de Québec.
Scandale du palais législatif.
Scandale des horloges, gazeliers, clôture, etc.
Scandale du chemin de fer de la Baie des Chaleurs.
Scandale des $113,000 de M. Whelan.

Nous ne parlerons pas des déficits, des emprunts, de la dette qui grossit dans des proportions désespérantes, du crédit compromis de la province, de l'honneur national plus compromis encore.

Et la *Justice* affecte la surprise quand elle entend jeter le cri d'alarme par des journaux qui ne vivent pas des largesses, des munificences de M. Mercier, qui a résolu le difficile problème de trouver moyen de dépenser des sommes extravagantes avec un traitement annuel de moins de $6,000.

Mais l'organe est plus merveilleux encore de candeur, lorsqu'il nous apprend de l'air le plus convaincu du monde qu'il était du devoir des autorités "de mettre celui qui colporte de pareilles infamies sur leur compte en demeure de se justifier."

Franchement, c'est trop fort, et la *Justice* abuse du privilège qu'elle se donne de ne pas dire la vérité. Non seulement M. Tardivel ne sera pas obligé de se disculper, mais on lui refuse la permission de se défendre, de démontrer qu'il avait eu raison, dans l'intérêt public, de demander une enquête. En un mot, M. Mercier veut inaugurer le règne de la terreur ; il sent que son ministère est menacé d'être emporté par un torrent de dénonciations, et il tente un dernier effort pour se sauver, ou, du moins, pour retarder autant que possible l'heure du sacrifice.

LEUR BROCHURE

Un membre du clergé nous a montré une brochure que l'*Electeur* adresse actuellement à droite et à gauche, nous demandant de mettre le public en garde contre les faussetés qu'elle contient. Nous ne saurions faire mieux que reproduire ce que dit le *Courrier de Saint-Hyacinthe* qui, lui aussi a palpé le petit livre rouge :

L'*Electeur* vient de publier en brochure une appréciation, *à sa manière*, de la preuve faite devant la Commission Royale, au sujet de l'affaire de la Baie des Chaleurs. Nous en avons un exemplaire sous la main.

Cette brochure a été distribuée à profusion et hâtivement, *avant* que le rapport des juges soit connu. On comprend de suite dans quel but les boodlers se sont empressés de raconter les faits et d'exprimer leur propre opinion : c'est afin de courir au-devant des coups et de préjuger l'opinion publique en leur faveur.

Dans cette appréciation de la preuve, il y a du Langelier, c'est-à-dire un grand fond de mauvaise foi, et cette publication est une insulte jetée à la face des Commissaires. Pacaud a peur, la bande a peur et ces peureux mettent de côté les convenances afin d'en imposer aux gens crédules et aux badauds.

Il suffit de savoir que cette appréciation est l'œuvre de la clique pour lui ôter toute autorité et mettre les électeurs sur leur garde.

Ces jours-ci, le rapport des juges sera connu, et ce sera alors le temps de l'examiner, afin de se former une opinion juste et raisonnée des faits.

L'*Electeur* fait de ce honteux scandale de la Baie des Chaleurs une question de parti ; il veut faire croire aux libéraux que MM. Mercier et Pacaud sont persécutés.

Les esprits droits et non préjugés, qu'ils appartiennent au parti libéral ou au parti conservateur, savent très bien qu'il y a en jeu, plus qu'une question de parti. Les dilapidations du trésor public, le boodlage sur une haute échelle ont atteint la province de Québec dans son honneur ; nous sommes la risée des autres provinces et il s'agit de faire disparaître la flétrissure que nous devons au gouvernement Mercier, en mettant à la tête de l'administration des hommes respectables et respectés, des hommes économes, des hommes honnêtes.

Voilà la grande question aujourd'hui et tous les mensonges que M. Pacaud peut mettre en brochure ne suffiront point à faire dévier le peuple de la voie du devoir.

Donc, messieurs les boodlers, gardez vos appréciations pour vous-mêmes, au lieu de dépenser l'argent à publier des brochures comme celle que vous venez de répandre aux quatre coins de la province, vous feriez mieux de rembourser au trésor public l'argent que vous lui avez volé.

L'election de Laprairie

Plusieurs centaines de personnes encombraient, hier matin, l'ancienne cour de Circuit, où devait commencer le procès en invalidation de l'élection de M. Conrad Pelletier, député de Laprairie.

Environ cent témoins étaient venus de Laprairie.

Il était près de 11 heures quand les honorables juges Bourgeois et Mathieu sont montés sur le banc. M. Bisaillon s'est alors levé et a demandé que la pétition fut déclarée périmée et a produit la pièce suivante dont la MINERVE à la primeur :

COUR SUPERIEURE

Canada
Province de Québec
District de Montréal

L'Acte des élections fédérales contestées,

In re

Election d'un membre de la Chambre des Communes du Canada, pour le district électorale de Laprairie, dans le district judiciaire de Montréal, tenue le vingt-sixième jour de février et le cinquième jour de mars dernier, (1891) étant respectivement les jours de nomination et de votation.

Arthur Gibeau,
Pétitionnaire.
vs
Louis Conrad Pelletier,
Défendeur.

Avant que le pétitionnaire procède à l'instruction de la pétition en cette cause, nous soussignés, avocats du défendeur, déclarons de la part de ce dernier, nous objecter à ce que telle instruction soit commencée et poursuivie, pour entre autres raisons les suivantes :

1o Parce que la pétition en cette cause a été présentée le seize avril dernier (1891) ;

2o Parce que en vertu de la loi, l'instruction de la dite pétition doit être commencée dans les six mois de la date à laquelle elle a été présentée ;

3o Parce que du seize avril dernier, (1891) date à laquelle la pétition en cette cause a été présentée, il s'est écoulé plus de six mois et que l'instruction de la dite pétition n'est pas encore commencée ;

4o Parceque le commencement de l'instruction sur la dite pétition n'a pas été ajourné dans les cas et en la manière prévue par la loi ;

5o Parceque la dite pétition est maintenant périmée ;

6o Parceque cette honorable Cour n'a ni pouvoir, ni juridiction pour commencer et faire l'instruction de la pétition en cette cause.

Et nous demandons acte de l'objection ci-dessus et à ce qu'elle soit immédiatement consignée au procès verbal de la séance de cette Cour.

BISAILLON, BROSSEAU ET LAJOIE
Avocats du Défendeur L. C. Pelletier.
Montréal, 10 Décembre 1891.

M. Bisaillon prétend que l'examen préliminaire du défendeur ne fait pas partie du *trial* et qu'il ne peut pas interrompre la prescription. Il ajoute que l'instruction n'a pas été ajournée pour interrompre la prescription et il cite un jugement rendu le 27 avril par l'honorable juge Wurtele. Par ce jugement, la cour permet à M. Pelletier de ne comparaître pour son examen préliminaire qu'après la session.

M. Choquette dit que puisque M. Pelletier était lui-même l'avocat au dossier, le jugement du juge Wurtele doit être interprété non-seulement comme un ajournement de l'examen préliminaire, mais comme un ajournement de l'instruction même.

Le juge Bourgeois annonce alors que la cour va délibérer jusqu'à deux heures sur cette question de droit.

Dans l'après-midi, à l'ouverture de la séance, dès que les juges ont été montés sur le banc, M. Choquette a dit qu'avant que le jugement ne fût rendu, il avait une demande à faire.

Ce matin, dit-il, quand la cour m'a offert un délai pour préparer ma réponse à l'application de M. Pelletier, je n'ai pas cru que l'objection était assez sérieuse pour cela ; mais, depuis ce moment, j'ai étudié la question et je me suis convaincu que la demande est sérieuse. Je prie donc la cour de suspendre son jugement, jusqu'à ce que mon conseil, M. Geoffrion, puisse être entendu.

La cour est disposée à attendre jusqu'à 4 heures, dit le juge Bourgeois.

—Mais M. Geoffrion n'aura pas le temps d'étudier la question, répond M. Choquette.

—Si M. Geoffrion n'est pas prêt à faire ses plaidoiries, la cour ne peut pas attendre, réplique le juge Bourgeois.

M. Choquette demande que la cour s'ajourne à ce matin.

Les juges délibèrent encore quelque temps, et, enfin, le juge Bourgeois annonce que la cour consent à s'ajourner jusqu'à 10 heures, ce matin, afin d'entendre M. Geoffrion avant de rendre jugement.

M. Pelletier et ses amis sont sortis du palais de justice avec la certitude que la cour était disposée à déclarer la pétition périmée, et, par conséquent, l'élection confirmée. Il est probable que le jugement sera rendu, ce matin.

LE ST-LAURENT MENACÉ

Nos confrères de Chicago sont dans les transes : ils constatent que les eaux du lac Michigan ont une tendance (devenue chronique) à baisser et qu'elles oublient de remonter. De là à prédire que Chicago souffrira d'une disette d'eau potable, il n'y a qu'un pas. Ce qui est arrivé à New-York se répètera là-bas. Peu agréable perspective.

Mais on craint pire. Les lacs menacent de s'assécher ou à peu près, et, alors, que deviendrait notre Saint-Laurent... Comme bien on pense le danger n'est pas immédiat, notre génération peut dormir en paix.

Les savants de l'ouest disent que la quantité d'eau que l'on soustrait des lacs pour alimenter des canaux, des rivières artificielles et des ports creusés davantage chaque année, cause une dépression très accentuée dans le niveau de ces lacs. C'est surtout en temps de sécheresse que l'imminence du danger se fait sentir. Les ports et les chenaux du Saint-Laurent, à moins de changement de crue durable seront dangereux ou insuffisamment profonds pour la navigation.

Ces savants prennent tout cela très au sérieux et cherchent déjà le remède.

La situation est critique au Brésil. Le gouvernement a secoué son apathie et prend des mesures pour empêcher des désordres graves. Des hommes de police armés font des patrouilles dans les rues de la capitale, et il y a des signes de malaise de tous côtés ; les mécontents ne se sont cependant pas encore livrés à aucun acte. Des avis de Campos mandent que cette place s'est révoltée ouvertement contre le gouvernement de Peixotto. Un conflit a eu lieu, là, entre les troupes du gouvernement et un corps d'insurgés. On ne sait pas encore qui a eu le dessus, mais on dit qu'il y a eu 10 tués et 30 blessés.

LORD DUFFERIN

Le choix du successeur de lord Lytton à l'ambassade d'Angleterre à Paris, n'est pas pour nous, dit le *Figaro*, d'une minime importance. Parmi ceux que l'opinion publique désigne, en tête de ligne apparait lord Dufferin, ambassadeur d'Angleterre en Italie. Il fut dans sa jeunesse le protégé de lord J. Russell ; ce fut M. Gladstone qui le tira de sa retraite en 1872. Il y a dix ans, lord Dufferin, représentant de la Reine près le Sultan, la rose à la boutonnière et le monocle à l'œil, figurait admirablement le type du grand seigneur anglais qui lutte contre la soixantaine. Mais dans cette élégance, rien de banal. Vous n'aviez pas échangé dix paroles avec lui, que le causeur aimable et pétillant, que le diplomate familier avec toutes les affaires de son poste, s'était déjà emparé de vous, et il n'y avait qu'une voix pour reconnaître que le gouvernement anglais, en vérité, devait être bien servi sur le théâtre où il employait lord Dufferin.

Mais voilà qu'en 1882 l'insurrection d'Arabi-Pacha soulève la question égyptienne. On sait les fautes irréparables qu'y commit le parlement français ; ce fut lord Dufferin qui fut chargé d'en tirer parti pour l'Angleterre. En octobre 1882, il partit pour l'Egypte avec le titre de haut commissaire. Etait-ce une constitution qu'il apportait à l'ex-empire des Pharaons ? Il le laissait croire ; il avait bien autre chose en tête. Ce qu'il voulait, c'était organiser le protectorat britannique au Caire, mais en supprimant le mot. Lord Dufferin imagina alors ce détour : "L'Egypte a été soumise jusqu'ici aux influences internationales, nous la rendrons à elle-même, avec force conseils généraux et municipaux." L'assaut fut ainsi livré à toutes les influences internationales, ou plutôt à la nôtre, et quand les diverses institutions qui lui servaient d'organes eurent été détruites, il resta... le protectorat anglais, tempéré de temps à autre par quelques désastres au Soudan.

Sa mission terminée, et devenu ainsi l'idole de la presse et de l'opinion dans son pays, lord Dufferin fut nommé vice-roi et gouverneur général des Indes. Sa vice-royauté dura quatre ans ; si l'on en juge par le récit qu'en a fait, dans deux volumes charmants, la marquise de Dufferin et d'Ava, sa femme, le couple vécut là-bas dans l'enchantement. Mais les nécessités de la politique anglaise rappelèrent en Europe, à la fin de 1887, lord Dufferin, et l'ambassade de Rome lui fut confiée. On n'ignore plus rien, à l'heure présente, de ce qui s'est passé entre l'Angleterre et l'Italie à partir de cette date ; rien de bon pour la France, il faut en convenir. Un point cependant est à noter, remarque le *Figaro*, c'est que lord Dufferin a mis un grand soin à ne pas mettre son nom en avant dans toutes ces négociations délicates : on dirait qu'elles ont passé par-dessus sa tête .....

Transport rapide

M. Haupt, ingénieur des Etats-Unis distingué, traite au long la question de la circulation rapide dans les villes, dans un article publié par le *Cosmopolitan*, du mois de décembre.

Doubler la rapidité, dit-il, c'est réduire le temps de moitié, ou pratiquement de diminuer de moitié la distance. Doubler la rapidité équivaut à transporter toute une population avec ses biens personnels et immobiliers à un endroit de moitié moins éloigné que celui où elle se trouvait.

Pour agglomérer la population d'une ville dans la moitié de sa superficie primitive, sans diminution de l'espace qu'il lui faut au point de vue sanitaire, est assurément un grand bienfait et c'est là le résultat pratique que l'on obtient si l'on double la rapidité du transport.

Dans la solution de ce problème, le temps est le facteur le plus important, et, par conséquent, la rapidité, une des fonctions du temps, acquiert une importance qu'il ne faut pas ignorer.

L'idée fondamentale du transport rapide, c'est d'abréger le temps sans augmenter le risque ni les dépenses.

Ainsi, pour rendre la chose plus frappante, prenons un exemple local : La ville de Saint-Henri est à trois milles de l'hôtel de ville de Montréal. Si, actuellement, le trajet se fait en une heure et pour cinq cents, un autre mode qui ferait le trajet en trente minutes pour le même prix, aurait le même effet que si Saint-Henri, avec sa population et tous ses biens-meubles et immeubles, était rapproché de moitié, c'est-à-dire d'un mille et demi.

La famine en Russie

Au moment où dans la plupart des pays on bénit la Providence pour l'abondance de la récolte, cette année, au moment où les Etats-Unis et le Canada entassent avec orgueil des quantités immenses de blé, le pain manque en Russie ; une partie de la population se meurt de faim.

Du littoral de la mer Noire, jusqu'aux rivages de l'océan Arctique, dans cette vaste contrée, au nord de la latitude 45, l'hiver sévit avec une rigueur extraordinaire. Au milieu des glaces et des montagnes de neige, sous de misérables cabanes, on voit là toute une fourmillière, trente millions d'habitants, manquant absolument de nourriture. Les animaux de toutes les races, chevaux, bêtes à corne, chiens, chats, sont livrés en pâture à ces malheureux affamés ; on se dispute des lambeaux de chair infecte, pourrie même, et il se passe chaque jour des scènes dont il est difficile d'imaginer toute l'horreur et qu'il est impossible de décrire.

De plus, le froid est intense et cause autant de victimes que la famine.

Le correspondant d'un journal anglais fait une effrayante peinture de la situation : " la misère est si grande dans certaines parties de la Russie, que des mères ont tué leurs enfants parce qu'elles n'avaient rien à leur donner à manger et se sont tuées ensuite ; d'autres vendent leurs enfants pour un peu de légumes. Les sentiments les plus tendres sont émoussés, les liens de la famille se brisent, chacun veut se nourrir d'abord ; le reste importe peu. C'est un sauve qui peut général. L'hiver ne fait que commencer, et déjà les vivres sont épuisées partout. Les fièvres vont infailliblement se déclarer ; elles s'attaqueront aux enfants, puis aux femmes et aux hommes. Il en mourra des milliers tous les jours. N'est-ce pas horrible !"

Oui ! et c'est d'autant plus horrible que ces malheureux n'ont aucun espoir de secours ; ils attendent la mort en désespérés. Les rivières sont couvertes de glace et la navigation est arrêtée ; il n'y a pas de voies ferrées dans ces immenses régions ; les passages ordinaires sont fermés, bloqués par la neige et la glace. Encore une fois, il est presque impossible de porter secours à ces malheureux.

La Grande Bretagne plus heureuse depuis quelques années, a souffert de la famine au commencement de ce siècle ; l'Irlande a souffert de la famine à plusieurs reprises, principalement en 1846 ; dans l'ouest de l'Inde, en 1837-38—800,000 personnes périrent faute de nourriture ; la famine ravagea le Bengal et l'Orissa en 1856-57 et plus d'un million de personnes périrent ; dans la Radpootana et autres districts voisins, la famine fit 1,500,000 victimes ; en 1877-78, 10,000,000 de chinois périrent de faim ; c'est aujourd'hui au tour de la Russie.

Le développement des communications par la vapeur et par l'électricité, les nombreux réseaux de chemins de fer qui sillonnent aujourd'hui la plupart des pays, rendent plus rares et moins désastreux à présent les calamités de ce genre. Mais la famine est un fléau, et pas un seul pays, tout riche ou puissant qu'il soit, ne peut se flatter d'en être à l'abri.

ECHOS

Cyr gagne $500 par semaine à Londres.

Le premier dîner de la saison, à Rideau Hall, résidence des gouverneurs, a eu lieu hier soir.

L'honorable M. Dewdney est parti pour le Nord-Ouest.

Mgr Taché partira le 17 pour Saint-Boniface.

Le chef des annexionnistes est tellement isolé qu'on ne l'appelle plus dans l'Ouest que : Solitary White.

Saint-Hyacinthe vient de perdre coup sur coup quatre de ses meilleurs citoyens, MM. Pierre Turcotte, Lalime, Germain et A. Choquette.

Du *Courrier de Saint-Hyacinthe* :

M. Léon Plamondon, candidat en perspective du comté de Saint-Hyacinthe, continue à dénoncer M. Mercier et la clique. Il fait des trouées dans les rangs libéraux. M. Desmarais est inquiet et on dit qu'il songe à résigner en faveur de M. J. B. Ivon.

M. Gillies, député de Richmond, N. E., perd son siège. C'est un conservateur.

Le colonel Edward Smith est élu président du Vermont Central.

Nos félicitations et nos bons souhaits à la Faculté de médecine Bishop, à l'occasion de son vingt-unième anniversaire de fondation.

La ville de Toronto vient de recevoir $1,172, étant sa part des profits de la compagnie du téléphone Bell. Pourquoi Montréal n'exige-t-il pas une pareille compensation pour les ennuis que causent les poteaux et fils du téléphone ?

Nous apprenons que l'honorable sénateur Chaffers est tombé dangereusement malade chez son beau-frère, M. le Dr Rottot. Il a reçu les derniers sacrements ; son fils, M. l'abbé Chaffers, l'a fait transporter à l'hôpital Notre-Dame.

Certaines régions du Mexique sont menacées de la famine.

Les percepteurs des douanes aux ports des provinces maritimes ont reçu ordre de percevoir les droits imposés, comme nous l'avons déjà dit, sur le poisson et les produits du poisson importés de Terreneuve.

M. Duhamel, commissaire des terres de la couronne, est assez bien pour se remettre au travail.

On parle de M. Bermett Rosamond de Almonte, comme candidat conservateur à la prochaine élection de Lanark-Nord que représentait M. Jamieson, nommé juge.

M. S. P. Kribs, journaliste distingué, est gravement malade à Toronto.

Très poli l'*Electeur* qui dit :

M. Abbott tient absolument à ce que M. Angers, après avoir terminé sa besogne (*sic*) à Québec, s'engage à aller travailler pour lui à Ottawa ! ! !

Les médecins ont fortement conseillé au prince de Bismarck de ne pas assister aux séances du reichstag.

L'élection de M. Marshall, conservateur, dans East Middlesex, a été déclarée nulle.

Lord Brougham a dit déjà, il y a bien longtemps, que les ministres doivent jouir en même temps de la confiance du chef de l'exécutif et de celle de la chambre. Rien au monde ne peut suppléer à cette double confiance. M. Mercier ne peut exciper de cette règle commune à tous les ministres.

" Que le comte Mercier réponde à nos questions, a dit M. Nantel à M. Poirier, et nous vous dirons tout ce que vous voudrez."

C'est cela, même justice pour tout le monde, pour l'accusateur comme pour les accusés.

Bien qu'indisposé, l'honorable juge Jetté a collaboré, hier, au travail d'où sortira le fameux rapport.

M. Chauncey M. Depew vient de déclarer au cours d'une entrevue que M. Blaine sera le candidat républicain à la présidence des Etats-Unis en 1892, à moins qu'il ne refuse de se présenter. Dans ce cas, le président Harrison serait remis en nomination. Il paraît que M. Depew lui-même ne verrait pas d'un mauvais œil sa propre candidature.

L'honorable M. Longley, de la Nouvelle-Ecosse, a fait un discours, ces jours derniers, à Cambridgeport, Mass., et le *Herald*, de Boston, lui prête les paroles suivantes :

" Si nous avions le libre-échange, presque tous les articles dont nous avons besoin, viendraient des Etats-Unis."

Quels patriotes que ces grits et ces libéraux !

Le *True Witness* dit que M. Mercier joue le rôle niais d'un don Quichotte, dans son imbécile campagne contre la presse conservatrice.

Le *Star* demande que le successeur de M. Angers, au poste de lieutenant-gouverneur, soit un représentant de la minorité parlant l'anglais dans cette province.

Dit la *Justice* ;

Est-ce qu'un premier ministre ne serait pas toujours responsable de la conduite de ses collègues en qui il a mis sa confiance, et celle de ses amis ?...

M. Mercier est donc responsable de la conduite de ses collègues, MM. Garneau, Robidoux et Langelier.

Les tyrans ont opprimé la pensée humaine en l'empêchant ou en essayant de l'empêcher de se manifester ; ils ne l'ont jamais gouvernée : elle échappe à tous les ressorts de la plus savante administration, même celle de M. Mercier.

On dit que M. Berger, entrepreneur, est assez gravement indisposé.

La presse libérale ne se contient plus. Elle rage de ne pouvoir deviner ce que sera la reconstruction du cabinet fédéral. Qu'elle prenne donc patience. Tout vient à point à qui sait attendre, et nous pouvons l'assurer qu'elle sera servie à souhait en *temps opportun*.

Les Cheyennes du Montana, qui sont nombreux, ont déterré la hache de guerre. Ils sont commandés par le chef Porcupine, le plus turbulent de tous les sauvages, et menacent de chasser tous les blancs de la réserve de Lame Deer.

A une assemblé conservatrice, tenue à Sorel, il a été décidé de tenir une convention le 17 courant à Sainte-Victoire, pour choisir un candidat pour le comté de Richelieu. Les délégués des différentes paroisses seront nommés dimanche prochain.

Il n'y a aucun doute sur le succès.

On n'est pas plus optimiste que l'est le journal officiel l'*Electeur*.

" Le rapport exonèrera complètement le gouvernement."

Telle est l'opinion, dit l'*Etendard*, de l'organe et il la partage... avec les inculpés. Mais l'opinion du public honnête est tout autre. Le gouvernement est embroché sur les deux cornes d'un dilemme et il ne peut se dégager de l'une que pour s'empaler sur l'autre. Ou il savait ce que faisait Pacaud, et alors il est complice, coupable et doit disparaître ; ou il ne savait rien de ce qui se passait sous ses yeux, et alors il est d'une incapacité telle, qu'il est impossible de lui laisser en mains l'administration des affaires. Coquins ou incapables : il n'y a pas à sortir de là autrement que par la dégringolade.

Une assez jolie boutade d'un bibliomane :

Un de ses amis lui demandait de lui prêter un livre.

—A vous ?... jamais de la vie !

—Pourquoi donc ?

—Un jour, vous m'en avez prêté un et vous ne me l'avez jamais réclamé !

La politique dans une loge de concierges :

Monsieur lisant.—On a des nouvelles inquiétantes sur les affaires du Bosphore ?... Bosphore ?... Bosphore ?...

Madame.—Encore quelque impôt sur les allumettes !

DECES

GOULET—En cette ville, le 9 courant, à l'âge de 9 mois et 11 jours, Wilfrid, enfant de Théophile Goulet.

Les funérailles auront lieu samedi, le 12, à 8 hrs a. m. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, No 117½ rue Plessis, pour se rendre au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 80—2f.

LIBRAIRIE FRANÇAISE L. Dermigny, 26 West 25thstreet, New-York. Dépôt général de journaux français, mêmes prix qu'en France, et *Petit Journal*, le *Petit Parisien*, la *Lanterne*, 1 cent le No ; leurs *Suppléments Illustrés* la *Mode Illustrée*, 2 cents le No. Le *Journal illustré*, la *Vie Populaire*, le *Petit Journal*, 3 cents le No ; le *Journal Amusant*, 9 cents le No. etc., etc. Envoi par la poste, affranchissement en plus. Remise aux marchands. La librairie se charge de procurer à ses clients toutes livres ou publications françaises. 274—m v—jno

PONEY A VENDRE.—No 389 St-Hubert, un poney avec ou sans voitures. 79—3

ON DEMANDE, commis de marchandises sèches et groceries, teneurs de livres, caissiers, conducteurs d'expresse, cochers, cuisiniers, commis de bar, garçons de tables et garçons de cuisines. A, Gasnier, 1572 rue Notre-Dame. 79—2

A VENDRE—Hôtels, salon, confiserie et fruits épiceries, et toutes sortes d'affaires toujours en main. Excellente occasion pour des personnes qui désireraient commencer les affaires. Aussi, maisons et magasins à louer et à vendre dans les différentes parties de la ville. S'adresser à L. Harris, 1 rue St-Edouard, coin de la rue Bleury. 28—1a

PERDU.—Un bracelet en or portant l'initiale G Entre la rue Sainte-Catherine et la rue Bleury. Quiconque le rapportera au bureau de LA MINERVE sera libéralement récompensé.

BUREAU CENTRAL DE PLACEMENT.—Ventes et achats de fonds de commerce, 1572 rue Notre-Dame, en face du Palais de Justice. Les personnes ayant besoin d'employés tel que commis de marchandises sèches, groceries, commis de barre, barbier, teneur de livres, commis etc., etc., peuvent s'adresser à mon bureau, ils trouveront toujours des employés de confiance et ces employés seront procurés gratuitement.—A. Gasnier. 78—jno

UN FRANÇAIS, diplômé des Facultés des Sciences de Paris, donnerait des leçons d'enseignement Primaire et Secondaire. Répétitions de Cours ou préparations aux examens, sur lecture, orthographe, style, écriture, dessin et les sciences en général. Prix modérés. S'adresser à A. B., bureau de LA MINERVE. 51—jno

THOMAS LIGGET
vend des nattes de fibre de coco pour Escaliers, Extérieurs, avec Baguettes de Bois Dur qui sont précisément ce qu'il faut pour l'hiver.

Avis de Société

Les maisons THOMAS KEARNEY & Cie, et J. et P. KEARNEY, importateurs de thé, toutes deux de cette ville, ont ce jour formé une société sous les nom et raison de Kearney Frères. Les affaires seront continuées dans le local de Thomas Kearney & Cie, 27 rue St-Jean.

Toutes les dettes dues aux maisons respectives de Thos. Kearney & Cie et J. et P. Kearney sont payables à la société.

KEARNEY FRERES.

4 décembre 1891. 80-2f

THOMAS LIGGET
a en mains ce qu'il y a de plus choisi en fait de Balayeurs de Tapis qu'on peut très bien acheter pour cadeaux des Fêtes.

Affaires d'Immeubles

PAR E. R. GAREAU
1586½ RUE NOTRE-DAME
Vis-à-vis le Palais de Justice.

A VENDRE

$15,500. A vendre dans le centre de la ville, à 3 minutes de marche du Palais de Justice, un bloc de maisons en brique solide contenant plusieurs logements en bon ordre, payé 11 o/o. Termes de paiements $5000 comptant, balance dans trois ans avec facilités de faire des paiements de $1,000, intérêt à 6 o/o.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

$16500 A vendre, joli bloc de maisons neuves situé dans une localité prospère. Loyer $1,725 par année. Termes de paiements $4,500 comptant.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

$12,500. A vendre, rue Quesnel, Sainte-Cunégonde, bloc neuf contenant douze logements avec bain et w. c. Grandeur de la bâtisse 90x37, à trois étages avec comble français, sur bonne fondation en pierre. Grandeur du terrain 90x80. Termes faciles.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

$2500. A vendre, rue Rolland, maison neuve à trois étages avec comble français, contenant trois logements, avec w. c. fondation en pierre de huit pieds. Termes, Loyer $300. Termes de paiement — $1000 comptant, balance dans trois ans. Intérêt à 6 p. c.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame,
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Gain

$10250 A vendre, aux Nos 25 à 31 rue Gain, bloc de maisons neuves en brique solide, contenant huit logements avec bain et w. c. Grandeur de la bâtisse 77 x 36. Terrain 77 x 77 Loyer $1056 par année. Termes faciles.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Versailles

$3600 A vendre aux Nos 91 et 93 rue Versailles maison neuve à trois étages avec comble français contenant trois logements avec w. c. fondation en pierre de sept pieds. Grandeur de la bâtisse 25 x 36. Terrain 25 x 75 avec ruelle Loyer $400. Termes de paiements très faciles.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Sainte-Catherine

A vendre, rue Sainte-Catherine, bloc neuf à trois étages avec comble français contenant cinq logements en parfait ordre, pour autres détails, s'adresser à mon bureau.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
Vis-à-vis le Palais de Justice.

Rue Mignonne

$4000 A vendre, cottages en brique solide contenant 12 appartements portant No 1155 de la rue Mignonne coin de la rue Saint-Christophe. Termes de paiement $1,400 comptant, balance payable $200 par année. Intérêt à 6 o/o.
E. R. GAREAU,
1586½ rue Notre-Dame.
79-3 Vis-à-vis le Palais de Justice.

Superbes lots a bâtir
Cote St-Antoine
AVENUE ARGYLE
AVANTAGE EXCEPTIONNEL
S'adresser à
HORACE CHAMPEAU
No. 57 Rue St-Gabriel. 71—jno

A VENDRE
Un fond de Ferblanterie complet.
—ET—
A LOUER
Un magasin jusqu'au 1er Mai 1892.
BIEN SITUE
ET MAGNIFIQUE PLACE D'AFFAIRE.
Conditions très faciles. S'adresser à
H. CHAMPEAU
69—jno 57 Rue St-Gabriel.

FRS ST-GERMAIN
AGENT D'IMMEUBLES
80, RUE ST-JACQUES MONTRÉAL.
Spécialité : Administration de successions, de collections de loyers.
Treize années d'expérience et références de première classe. 100—1a

G. A. HOLLAND & FILS
Venez vite acheter pour éviter la foule

Notre poupée en toilette que nous vendons à 50c
EST UNIQUE EN SON GENRE
Nos importations de poupées pour la saison sont les plus considérables et les meilleures qui aient été faites
Depuis 50 ans, dans le commerce.
Notre poupée dormante, poupée de kid à tête de bisque, à bras mouvant sur pivots, tient le premier rang.
De $1. à $8.50
ATTENTION !
N'allez pas acheter des poupées à articulations mal faites.
BERCEAUX DE POUPEES
Marques spéciales, 75c, $1, $1.25.
Services à thé de poupées 25c à $3.50
Chevaux-Balançoires $1 à $17.
Chevaux allemands, en peau naturelle, $1 à $17.
Ménageries, $1 à $25.
Département des Jeux plus considérable que jamais
AU-DELA DE 50 MARQUES.
Onija, Croquignoles, Holma, Palets de Salon, Pantins, Mares à Poisson, Redoute, Bataillons, Nations, Etc.
G. A. HOLLAND & FILS
1758, 1760 Rue Notre-Dame,
29 à 37 Rue Saint-Jean.
Succursale—2385 Rue Ste-Catherine.
80—1

THOMAS LIGGET
a un superbe étalage d'une variété de Tapis de cheminée, d'entrée (Rugs) pour cadeaux des Fêtes.

L. COUSINEAU
ENTREPRENEUR
410 Rue Richmond
Téléphone, No. 8032. 234

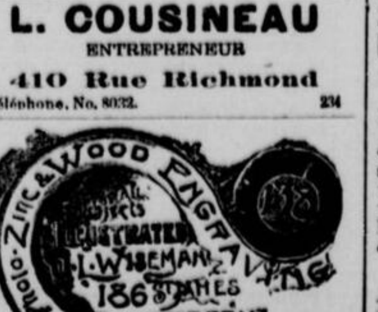

LA PHŒNIX. — INCENDIE
SUCCURSALE ETABLIE EN 1804
PATERSON & FILS..........Agents-Généraux
35, rue St-François-Xavier, Montréal.
RAYMOND & MONDOU,
Agents conjoints,
173—1a Section Française

AMUSEMENTS

ACADEMIE DE MUSIQUE.
HENRY THOMAS, - - Locataire et Gérant.
Semaine commençant, lundi, le 7 Décembre, TROUPE D'ARTISTES DE PITOU, dans trois pièces célèbres, savoir : Le **Gentleman Geoffrey Middleton** Lundi, Vendredi soir et Samedi matinée. **Her Release,** Mardi et Jeudi soir. **A Modern Math,** Mercredi et Samedi soir.
Prix, $1, 75c, 50c et 25c. 10—jno

QUEEN'S THEATRE

Semaine du 7 Décembre

Première apparition de PAULINE HALL
Et sa Compagnie de Célèbres Artistes d'Opéra Comique (Grandiose Production)
de "MADAME FAVARD," Lundi, Mardi, Mercredi et Jeudi soirs ainsi qu'à la Matinée spéciale de Mardi, le 3 courant.
LA BELLE HELENE vendredi et samedi soirs et matinée de samedi : Prix, le soir : 25, 50, 75, $1.00 et $1.50. Prix, matinée : 20, 50, 75 et $1.00. Sièges maintenant en vente au magasin de musique de Shephard et à la Cie des Pianos de N. Y. Semaine du 14 Déc. Nellie McHenly—A Nigth at the Circus. 77—6

THEATRE --:-- ROYAL
Semaine commençant lundi, le 7 Décembre, après midi et soirée.

LA GRANDE CIE DE VARIETES
—DE—
WEBER & FIELDS

Chaque acteur, un artiste. Toute une constellation d'Etoiles de première grandeur, chanteurs, danseurs, acrobates etc.

Prix d'admission ; 10, 20 et 30c., sièges réservés, 10c. extra.
Plan au théâtre, de 9 a. m. à 10 p. m.
Semaine suivante : DEAR IRISH BOY.

LYCEUM-THEATRE
Coin des rues Ste-Catherine et St-Dominique.
Après-midi et soir, ARIZONA JOE, le champion tireur et ses célèbres chiens et ponies savants dans le Grand Mélodrame Comique
BLACK HAWKS !
Ne manquez pas de voir la fameuse Scène de la diligence et JUMBO le roi des chiens St-Bernard.
Entrée 10c, 20c et 30c. Sièges réservés 10c extra Billets en vente au théâtre et chez Foisy frères, 70 rue Saint-Laurent.

COURS d'entrainement physique, nouvelle méthode, sans appareils. Je garantis que je fortifierai les poumons ainsi que les muscles de la poitrine, que je redresserai le corps et diminurai l'embonpoint, sans qu'il soit nécessaire de faire la diète. Ce cours ne comprend point l'enseignement de la danse. Cours de danse, de maintien, de calisthénie et pour enseigner à bien marcher. Nouveaux cours de danse samedi matin, pour les enfants qui ne peuvent assister aux leçons à 9 hrs a. m. Pendant la semaine, cours toutes les après-midi et tous les soirs. On est invité à visiter l'établissement. Je garantis que les élèves feront des progrès rapides, sans fatigue. Le "Queen's Hall" sera loué pour des soirées, bals ou concerts : sièges pour 700 personnes. Salle, Côte St-Antoine, à louer ; salle de réunion, de concert et de bal. A. Roy Macdonald, ir

DANSE
Classe pour les commençant tous les lundis et jeudis, à 8 hrs p. m.—Classe pour les élèves avancées les mardis soir. Classe intermédiaire tous les vendredis soir.
REUNION, LES SAMEDIS SOIR
Classe de l'après midi pour les commençants, les mardis et vendredis à 4 hrs p. m. Tous les élèves avancés, les lundis. Leçons privées le jour et le soir.
ACADEMIE DU PROFESSEUR DURKEE
2269 *RUE SAINTE-CATHERINE.*
40—3m

CULTURE DE LA VOIX
J. H. MARCEAU
Elève du Professeur Wiallard,
No. 191 RUE BLEURY.
40—6m

Production et culture de la Voix.
Signor Leonardo Vegara
[Du Théâtre Italien, Covent Garden, Londres.]
séjournera à Montréal durant la saison et recevra un nombre limité d'élèves pour l'étude des grands Opéras, d'Oratorios et de chansons en Anglais, en Italien, en Français, en Allemand et en Espagnol.
Préparation pour les scènes des Etats-Unis et de l'Europe.
Les Voix sont Essayées Gratuitement.
Heures : de 10 à 1 et de 2 à 6.
Les cours ont lieu dans la salle Weber, au-dessus de la Cie de Pianos de New-York, 230 rue Saint-Jacques. 71—3m

ALCIBIADE BEIQUE
(*Organiste à Notre-Dame.*)
PROFESSEUR DE MUSIQUE
39A RUE SAINT-DENIS. 35—1a

THOMAS LIGGET
a en mains un vaste assortiment de Nattes pour Eglises, pour Clubs en fibre de Coine, de Coco, de Manille, de Paille, de Chanvre et Napier, de toutes les largeurs.

MANUFACTURE DE BILLARDS
DE MONTREAL
No 48, rue Saint Denis, Montréal

ASSORTIMENT COMPLET
DE BILLARDS
ET DE
FOURNITURES
AUSSI
Tables d'occasion à prix réduit et jeux de quilles et boules. Les réparations seront exécutées avec le plus grand soin.
E. L. ETHIER & Cie
Téléphone 6057. 64-jno.

AUX DAMES
Académie de coupe de Robes, système français de Mlle Penley.
Système unique pouvant être appris en quelques heures.
Mme. E. L. ETHIER
Gérante.
48 RUE ST-DENIS.
au n 304—1q

Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal.

Avis est par le présent donné qu'un dividende de huit dollars par action sur le capital de cette Institution a été déclaré, et sera payable à son bureau principal, à Montréal, le et après samedi le 2 Janvier 1892.

Les livres de transfert seront fermés du 15 au 31 Décembre, prochain, ces deux jours compris.

Par ordre du Bureau des Directeurs.

H. BARBEAU,
Gérant

Montréal, 25 Nov. 1891. 72-1m

B. P. Boîte 473. Téléphone Bell, 9209
DANSEREAU & DESNOYERS
AGENCE GENERALE
No 1598 rue Notre-Dame, Block Ferrier, Chambre No 15 Montréal.—Collections, Assurances, Faillites, Immeubles, etc. Argent à prêter.
LIONEL DANSEREAU. 66-jno EUGENE DESNOYERS

PORTRAITS
Si vous voulez avoir un bon portrait bien naturel, sur cristal et encadré aux derniers goûts, allez chez L. H. Williams, salle 101, No 185 rue Saint-Jacques. Les personnes qui n'ont pas eu l'avantage de visiter à l'exposition les magnifiques portraits sur verres et cristaux qui ont remporter les 4 premiers prix, peuvent le faire de 10 hrs a. m. à 5 hrs p. m. tous les jours. Tous sont invités. 16-1a

Qu'allez-vous acheter pour Noel ?
Quelque chose de joli et d'utile. Nous avons précisément ce qui vous convient. Venez vite et faites votre choix pendant que l'assortiment est le plus complet.
FEE & MARTIN
Meubles, tapis et literies
...3—3

DEPECHES DE NUIT

EUROPE

Le Canada et Terreneuve

LONDRES, 10—La nouvelle que le Canada s'est trouvé forcé d'user de représailles envers Terreneuve a causé une pénible impression. On admet généralement que le Canada a de très grands griefs contre Terreneuve, mais on espérait que l'intervention des autorités impériales aurait pu rétablir les relations entre ces deux pays sur le pied de l'amitié.

La *Saint James Gazette* déplore ce qui est arrivé et croit qu'il en résultera une guerre douanière sur une petite échelle, mais sur un ton d'exaspération. Le journal admet cependant que Terreneuve a agi d'une manière ridicule et grotesque à propos de la boëte, et cela dès le début.

Le *Daily Chronicle* suggère qu'une espèce de "Cour Plénière" soit tenue, et qu'Ottawa et Saint-Jean, Terreneuve, règle leur différend. Le *Chronicle* regrette l'événement, mais il ne peut s'empêcher de dire que Terreneuve s'est montrée mauvaise tête dans cette affaire.

Le commerce Anglo-Canadien

LONDRES, 10—D'après les rapports du "Board of Trade," le commerce anglo-canadien n'a pas été aussi florissant le mois dernier que d'habitude. Les exportations au Canada ont diminué, et les importations du même pays sont aussi plus faibles, comparativement avec le mois de novembre 1890. Mais les exportations et les importations entre les deux pays montrent un surplus pour les onze mois de l'année courante.

Canadiens à Rome

ROME, 10—Sa Sainteté le Pape a donné audience, hier, à Mgr l'évêque de Nicolet et à un grand nombre de pèlerins anglais.

La paix européenne

SAINT-PETERSBOURG, 10—On a célébré, hier, dans tout l'empire, la fête de saint Georges. La famille impériale a assisté à un banquet donné à cette occasion. Le tsar a prononcé un discours dans lequel il a exprimé le plaisir qu'il éprouvait de voir l'Europe entière en paix.

Condoléances du pape

ROME, 10—Le pape a envoyé à la comtesse d'Eu un long télégramme de condoléances, à l'occasion de la mort de son père, dom Pedro.

Démission maintenue

BERNE, 10—Malgré les supplications de ses collègues et de ses amis, M. Welti a maintenu sa démission de président du conseil fédéral suisse.

La marine française

PARIS, 10—Au cours des débats, à la chambre des députés sur le budget de la marine, M. Barbey, ministre de la marine, a déclaré que les constructions navales étaient poussées avec une grande activité, et que, dans dix ans, la marine possèderait quatre-vingt-un navires nouvellement construits, y compris six cuirassés et cinquante croiseurs rapides. Elle comptera, l'année prochaine, deux cents torpilleurs.

La France, a ajouté le ministre, est la seule nation qui ait résolu le problème de la navigation sous-marine; elle possèdera bientôt des navires sous-marins qui donneront des résultats sans précédents jusqu'à ce jour. De plus, la marine de la République est, aujourd'hui, équipée de canons à tir rapide, dont les effets surpassent tout ce que l'on a obtenu auparavant. "En présence de l'étendue des préparatifs qui sont faits pour mettre la marine en état de faire la guerre, dès la première heure, la France doit se sentir rassurée." Cette dernière phrase a été couverte d'applaudissements frénétiques.

LONDRES, 10—On annonce que la marine française a fait récemment des expériences avec une embarcation mue par l'électricité. Ces expériences ont eu lieu à Toulon et ont été couronnées d'un plein succès.

La grippe en Europe

BERLIN, 10—La grippe continue à sévir; d'après un journal médical digne de foi, il y a eu ici, la semaine passée, 40,000 cas de cette maladie. Les décès sont de 30 pour cent. A Hambourg, l'épidémie a un caractère très grave et les décès augmentent d'une manière effrayante. Les habitants sont pour ainsi dire frappés de panique. Ce même journal médical cite, à ce sujet, un cas très curieux qui se présente en France: dans certaines parties de ce pays, les écoles et les casernes ne sont pas atteintes de la maladie, tandis que dans les maisons particulières, il n'y en a pas une seule qui ne soit pleine de malades. En Allemagne, au contraire, la maladie frappe surtout les enfants.

La triple alliance et l'union commerciale

LONDRES, 10—Le correspondant du *Standard*, à Vienne, dit que le public de cette ville n'est pas aussi enthousiaste que la presse, au sujet de l'union commerciale entre les pays de la triple alliance. En effet, le public reconnaît que l'Italie est la puissance qui profitera le plus de cet arrangement, vient ensuite l'Allemagne, puis la Hongrie. L'un des principaux journaux hongrois annonce à grand bruit que la Hongrie va reprendre le rang qu'elle occupait avant que l'Amérique entre en lutte avec elle pour la vente des grains et qu'elle va redevenir le grenier de l'Europe. Cependant la généralité des consommateurs se plaint de ce qu'il n'y a pas de réduction sensible sur nombre d'articles qui sont de grande consommation.

Anglais et Allemands

LONDRES, 10.—A la suite d'une querelle, une lutte s'est engagée entre quatre matelots anglais et trois matelots prussiens. Un Anglais a été tué d'un coup de couteau dans le cou; les deux autres sont grièvement blessés. La police a arrêté les trois Prussiens.

ETATS-UNIS

Les funérailles de Mgr Wadham

OGDENSBURG, 10—Les funérailles de Mgr Wadham ont eu lieu, hier, à Ogdensburg. A 10 hrs a m., une grande messe de *requiem* a été célébrée par Mgr l'archevêque Corrigan. Après le sermon, cinq absoutes ont été données, chacune par un évêque différent. Les restes ont alors été transportés dans une crypte, préparée dans le soubassement de la cathédrale pour les recevoir.

Parmi les prélats présents, se trouvaient Mgr A. Corrigan, archevêque de New-Yord, Mgr James Vincent Cleary, archevêque de Kingston, Mgr C. E. Fabre, archevêque de Montréal, Mgr J. T. Duhamel, archevêque d'Ottawa, Mgr N. Z. Lorrain, vicaire apostolique de Pontiac.

Le mariage d'un octogénaire

COLUMBUS, Ind., 10—Un vieillard de 86 ans, M. Félix Bohannon, a causé une sensation à Columbus (Indiana), en épousant une jeune fille de 18 ans, nommée Americus Legg. La jeune femme est une orpheline que M. Bohannan avait recueillie et élevée, et l'on suppose qu'il l'a épousée uniquement dans le but de pouvoir lui léguer toute sa fortune.

La température à New-York

NEW-YORK, 10—La température, d'hier, à New-York, était à six heures du matin de 37 degrés Farenheit au-dessus de zéro; à midi, 43, et à trois heures après-midi de 50, soit environ 3, 6 et 10 degrés centigrades au-dessus de zéro.

La manie du suicide

NEW-YORK, 10—Une femme du nom d'Olena Sedezki, détenue à la prison de Sanbury, Pensylvanie, sous l'accusation d'avoir volé une somme de $90, s'est donné la mort en se pendant la nuit dans sa cellule.

—Alonzo Copen, un jeune homme de quatorze ans, fils d'un fermier de Vineland, New-Jersey, s'est donné la mort en se pendant dans la grange de la ferme. On ignore quels sont les motifs qui ont poussé le jeune Copen au suicide.

Terribles incendies

LOUISVILLE, Kentucky, 10—Cette ville a été jeté dans la consternation par deux désastreux incendies qui ont éclaté, à quelques heures d'intervalle, dans le même quartier, et dans lesquels plusieurs personnes ont été tuées ou blessées.

Dans le premier de ces incendies, les murs de l'une des maisons en feu, occupée par M, Bamberger, Strong & Cie, marchands de chaussures en gros, se sont effondrés sur une escouade de pompiers, et quatre de ces infortunés ont été tués sur le coup. De plus, le chef des pompiers de la ville, nommé Hughes, et le capitaine Weaterford ont été très grièvement blessés. Les pertes matérielles causées par ce premier incendie sont évaluées à près de $400,000.

Dans le second incendie, un important stock de pièces d'artifices destinées à être mises en vente pour les fêtes de Noël, a fait explosion, communiquant instantanément le feu à tous les étages de la maison. Quarante ouvrières, qui étaient occupées au quatrième étage à empaqueter des bonbons, ont eu la retraite coupée. La plupart ont sauté par les fenêtres et ont été très grièvement blessées; mais plusieurs autres, peut-être une dizaine, ont péri dans les flammes. Il était plus de onze heures, lorsque l'on est enfin parvenu à éteindre le feu et que l'on a pu commencer à déblayer les décombres; car la maison tout entière a été détruite et les pertes matérielles s'élèvent à $75,000. Les corps des malheureuses qui ont été brûlées vives sont tellement calcinés qu'il est presque impossible de les reconnaître.

Aux derniers avis, les corps de sept victimes avaient été retirés des décombres, et le déblaiement était encore loin d'être achevé.

Le "boodlage" parmi les militaires

NEW-YORK, 10—Le conseil de guerre qui doit juger le major Charles Throckmorton, du deuxième régiment d'artillerie de l'armée fédérale et commandant du fort Schuyler, à l'entrée du détroit du Long Island, vient de se réunir à New-York, à l'Army Building.

Le major Throckmorton est accusé d'avoir tiré trois chèques, l'été dernier, sur la Lincoln National Bank, dans laquelle il n'avait pas de compte ouvert et d'avoir négocié, par l'intermédiaire d'un lieutenant sous ses ordres, ces chèques qui ont été ensuite protestés. De plus, le major Throckmorton est encore accusé d'avoir emprunté de l'argent sur des mandats qu'il avait fait en double sur sa solde pour le 14 août dernier, alors qu'il ne devait la toucher que le 31. Or, les règlements de l'armée interdisent formellement aux officiers d'hypothéquer leur solde avant qu'elle soit échue.

On a procédé à la lecture de l'acte d'accusation, et le major Throckmorton a annoncé qu'il plaiderait la non-culpabilité. M. Frédéric R. Coudert, défenseur de l'accusé, a demandé alors un ajournement, afin de permettre à son client qui a été consigné jusqu'à présent au fort Schuyler, de préparer sa défense.

Après une courte délibération, le conseil a fait droit à la requête de M. Coudert, et l'affaire a été ajournée au 23 du courant.

CANADA

Election de Richelieu

SOREL, 10—La délégation conservatrice pour choisir un candidat, se réunira à Sainte-Victoire, jeudi, le 17 courant.

On croit que le choix sera entre MM. Morgan, avocat; J. B. Vanasse, propriétaire du *Sorélois*; L. Ethier, avocat, et A. A. Taillon, banquier, tous quatre de la ville de Sorel.

Généreux legs

SAINT-HYACINTHE, 10—Feu M. J. Germain qui vient de décéder, a fait don par testament, d'une somme de $5,000 aux révérendes Sœurs de l'Hôtel-Dieu, de cette ville, dont $2,000 pour l'œuvre Sainte-Geneviève et $3,000 pour l'hôpital. M. Germain a distribué le reste de sa fortune, estimée à $40,000, entre les divers membres de sa famille. Il a de plus donné à la société Saint-Vincent de Paul le revenu annuel à perpétuité, d'une somme de $1,500.

COURRIER DE QUÉBEC

La troupe Grau

QUÉBEC, 10—La troupe Grau fait fureur. Les artistes sont de talent supérieur et le succès est assuré. Cette troupe doit jouer pendant deux semaines et égrener le meilleur répertoire des opéras comiques français.

Nouveau patinoir

—Le nouveau patinoir de la Grande Allée est maintenant terminé et les directeurs du Club des Patineurs de Québec, n'attendent plus qu'une température plus froide ait formé de la glace pour l'inauguration solennelle.

L'inauguration se fera dans une dizaine de jours et elle donnera lieu à l'une des plus brillantes fêtes sociales que nous ayions eues à Québec.

Election des pilotes

—L'élection des pilotes du bas du fleuve a eu lieu, hier, au bureau de la corporation. Les pilotes de l'île sont arrivés à bord du petit bateau à vapeur de M. Hawkett.

L'année dernière, à pareille date, les pilotes de l'île venaient à Québec sur le pont de glace. Cette année, le fleuve est encore complètement libre de glaces.

Une opinion légale confirmée

—Nos principaux avocats de Québec rient de la poursuite intentée par M. Mercier contre M. Tardivel. La chose se discute entre eux depuis quelque temps et tous abondent dans le sens de M. MacMaster.

Chambre de Commerce de Québec

—La Chambre de Commerce de Québec a eu une forte réunion, hier soir. Le rapport a été volumineux. Il touche à un grand nombre de sujets importants, entr'autres, à la contrebande. A ce sujet, voici comment il s'exprime: La contrebande, dit-il, est une des plaies du commerce et cependant elle est en pleine efflorescence. Bien que des saisies aient été faites, les pertes qu'ont subies les contrebandiers par suite de l'application de la loi sont minimes en comparaison des profits qu'ils ont réalisés. Ces remarques ne s'appliquent pas seulement aux boissons. Des quantités considérables de quincailleries, faulx, tabacs et mêmes des articles de fantaisie pour dames ont été importées en fraude des douanes. Ce commerce illégitime a pris de telles proportions que pour le supprimer, il faudrait doubler les pénalités.

Aujourd'hui, a eu lieu l'élection des officiers de la Chambre de Commerce pour l'année courante. En voici le résultat:

Président, V. Châteauvert; 1er vice-président, H. M. Price; 2e vice-président, E. B. Garneau; trésorier, S. S. Bennett.

Conseil—Thos Brodie, R. R. Dobell, F. H. Andrews, S. Peters, Elz. Pelletier, F. X. Berlinguet, N. Garneau, J. E. Martineau, Dr E. Morin, H. A. Bédard, C. A. Langlois, C. Rochette.

Commission des arbitres—MM. Wm Brodie, A. J. Turcotte, F. Gourdeau, J. E. Bédard, G. Lemoine, J. C. McLimont, W. Macpherson, R. Turner, E. T. Nesbitt, John Ritchie, Th. Béland, John Sharples.

Auditeurs—R. Hartcourt Smith et Jules Baillargeon.

Les quatre membres qui, par ordre d'ancienneté, se retirent du conseil, sont MM. J. B. Forsyth, B. Verret, F. Gourdeau et R. Turner.

Le trésorier, M. Bennett, a ensuite lu son rapport annuel, qui montre que la Chambre est dans un meilleur état, financièrement parlant.

QUÉBEC, PORT LIBRE

Au sujet d'obtenir des autorités que Québec devienne un port libre, le président a déclaré que cette question, comme il l'espérait, serait réglée, cet hiver, à la satisfaction générale.

COURRIER D'OTTAWA

Collision

OTTAWA, 10—Un tramway électrique est venu en collision avec un autre tramway à chevaux, près des rues Metcalfe et Sparks. Les deux tramways ont été endommagés par le choc. Les passagers des deux chars ont été quelque peu secoués, mais aucun n'a reçu de sérieuses blessures.

La mairie à Ottawa

—On dit que M. George Hay est vivement sollicité par ses amis de se présenter comme candidat pour la mairie.

D'un autre côté, les amis de M. Birkett cherchent à le dissuader de la résolution qu'il a prise de ne pas se porter candidat pour un second terme.

Le canal de Soulanges

—La première annonce qui sera faite au sujet des soumissions pour la construction du canal de Soulanges, s'appliquera aux trois premières sections de la tête du canal, et comprendra la première écluse. Tout l'ouvrage sera réparti en onze ou douze sections.

Une fausse assertion

—Le prétendu désaveu que le gouvernement fédéral, d'après le *Mail*, devait faire de la loi concernant les mines, adoptée par le gouvernement de Québec, est une invention de ce journal.

Consulté à ce sujet, sir John Thompson a dit que cette rumeur était fausse, que non-seulement le conseil des ministres n'avait pas été saisi de la question, mais que comme ministre de la justice, il n'avait lui-même jamais pris cette affaire en considération.

Il résulte qu'il a fallu un grand effort d'imagination de la part de ceux qui ont dit que le ministre de la justice recommandera ce désaveu pour faire cette assertion.

L'affaire Talbot

—A la séance de la Cour du comté de Carleton, ce matin, le juge Mosgrove siégeant, M. J. Gorman a demandé l'admission à caution du prisonnier Horace Talbot, ex-employé au ministère des travaux publics. Talbot a été emprisonné sous accusation de conspiration contre le gouvernement. M. Gorman a prétendu que le magistrat avait juridiction pour juger l'offense et qu'en conséquence, il n'aurait pas dû priver l'accusé de sa liberté durant un mois additionnel, en le condamnant à subir son procès aux assises criminelles.

M. D. O'Connor, C. R., s'est opposé à cette demande. La Couronne, d'après lui, ne peut pas recevoir de blâme pour ce qu'a décidé le magistrat ni du fait que tous les témoins sont assignés à comparaitre aux prochaines assises.

Le juge Mosgrove admet avec l'avocat du prisonnier que les lois criminelles s'opposaient à ce qu'un prisonnier fût privé de sa liberté plus longtemps qu'il n'était nécessaire, mais d'un autre côté, il déclara qu'il était de la même opinion que l'avocat de la Couronne sur la question de juridiction, et que la cour n'avait pas le pouvoir de mettre le prisonnier en liberté, ni de réduire le cautionnement. Il suggère à l'avocat du prisonnier de procéder par voie d'*habeas corpus* devant la cour Supérieure, s'il veut obtenir une décision finale.

THOMAS LIGGET

vend des rideaux qui sont fabriqués par les ouvriers en dentelles les plus habiles qu'il y ait au monde.

ANNONCE DE

HENRY & N. E. HAMILTON

MANTEAUX

Ecomptes Spéciaux

—POUR—

LES FETES

(Salon aménagé Spécialement.)

GRANDES CASAQUES DE DAMES, avec brandebourgs ou unis, en Drap de Castor ou en forte Serge,

$10 A $40, { 25 pour cent d'Escompte.

ULSTERS EN TWEED, de tous les goûts, pour Dames,

$7 A $27, { 25 pour cent d'Escompte.

CASAQUES D'ENFANTS, prix déjà réduits.

$4.25 A $12 { 50 pour cent d'Escompte.

5,000 NOUVEAUTES PARISIENNES Justement Importées.

CADEAUX UTILES.

Ordres par la malle promptement et soigneusement exécutées.

HENRY & N.E. HAMILTON

Place Victoria, Montréal.

80-1

THOMAS LIGGET

pose des abat-jour de toutes dimensions aux magasins; avec Inscriptions, Dessins ou Unis.

POURQUOI SOUFFRIR

de la Grippe, de la Picote, de la Diarrhée, du Choléra, de la maladie du Foie, de la Dyspepsie, de la Toux, de la Bronchite, de la Faiblesse, de la Constipation, de la Jaunisse, des maladies Vénériennes, du mal de Matrice, et de toutes les maladies, en général; quand, tous les médecins les plus célèbres, s'accordent à dire, que, dans toute la Puissance du Canada, pour être guéri, il faut aller chez le célèbre Herboriste, Antoine Racicot, diplômé à Paris, No 338 rue Craig, tout vis-à-vis le milieu du Carré Viger, la seule maison où il y a une galerie.

Ouvert: De 8 heures du matin jusq'à 9 heures du soir les dimanches exceptés. 234—1a

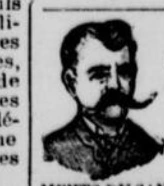

POURQUOI TOUSSER?

Quand vous pouvez vous guérir promptement par L'EMPLOI DU SIROP de GENSING et de TULIPE de Z. BRABANT, herboriste. Le PLUS PUISSANT REMÈDE contre les RHUMES NÉGLIGÉS, la TOUX, l'ENROUEMENT, les BRONCHITES CHRONIQUES, les CRACHEMENTS DU SANG, les LARYNGITES, l'ASTHME, la COQUELUCHE, la GRIPPE, la PLEURISIE, la PNEUMONIE ET LES AFFECTIONS DE LA GORGE ET DES POUMONS.

Ce sirop merveilleux est fait d'après les recommandations des Revds Pères Jartoux, Lafitau et Tartaux, renommés par leur science.

Visitez ou écrivez à

Z. BRABANT. Herboriste.

No. 10½ CARRE CHABOILLEZ, MONTREAL. 239—1a

THOMAS LIGGET

vend abondamment les Tapis Carrés Artistiques Kensington et Anglo-Indous.

MEDAILLE D'OR, PARIS, 1878.

W. BAKER & CO.'S

Breakfast Cocoa

Dont l'excédent d'huile a été enlevé,

Est Absolument pur et soluble.

Aucun produit Chimique

n'est employé pour sa préparation. Il a *plus de trois fois la force* du cacao mélangé avec l'amidon, l'arrow-root ou le sucre; il est donc bien plus économique, *coûtant moins d'un sou la tasse*. Il est délicieux, nourrissant, fortifiant, FACILE A DIGÉRER, et convient admirablement aux malades aussi bien qu'aux personnes en bonne santé.

Se vend partout chez les Epiciers.

W. BAKER & CO., Dorchester, Mass.

THOMAS LIGGET

vend une Ratissoire d'Acier pour les nattes qui éclipse tous autres articles du même genre.

THOMAS LIGGET

vient de déballer une magnifique collection d'Abat-jour de dessin artistique pour Fenêtres de Maison.

LE MOIS DES VINS

Est toujours Décembre

A cause des demandes occasionnées par les Fêtes de l'An.

Dans notre ligne, nous regardons toujours la demande

DES VINS DE CHAMPAGNE FIN

comme le baromètre de l'état des affaires.

Jusqu'ici, le mois de décembre dépasse de beaucoup les autres et nous nous proposons de faire continuer cette augmentation jusqu'à la fin de l'année pour arriver au jour de l'An avec la plus forte vente de Champagne que nous ayons enregistrée.

TOUTES LES MARQUES POPULAIRES DE CHAMPAGNES DE HAUTE CLASSE

	Caisse de 12 bots chop.	Caisse de 24 bots pinte
Pommery Sec	$31 00	$33 00
Pommery Extra Sec	34 00	36 00
Moet & Chandon's White Seal	30 00	32 00
Moet & Chandon's Brut Imperial	34 00	36 00
Irroy 1884 Grand Extra Dry	30 00	32 00
Irroy 1884 Brut Special	30 00	32 00
Delbeck Extra Dry ou Brut	31 00	33 00
Perrier Jouet Extra Dry Special ou Reserve Dry	31 00	33 00
G. H. Mumm's Extra Dry, 1884	31 00	33 00
Veuve Clicquot Ponsardin, "Yellow Label" Dry	30 50	32 00
Piper & Co. Piper Heidsieck Sec	26 00	28 00
Bouche Sec, 1 doz chop	14 00	
Bouche Sec, 1 doz. pints		15 00
Bouche Sec, 1 doz, ½ pints		8 00
Jules Mumm's Private Stock	25 00	27 00
Jules Mumm's Extra Dry	23 50	23 50
Jules Mumm's Extra Dry, Erg	24 50	24 50
Deutz & Gelderman Gold Lack Sec &c., &c., &c.,	29 00	31 00

Vins mousseux de Saumur

Ackerman-Laurance.

Carte Noir	$12 50	$14 00
Carte d'Or	18 00	19 50

FRASER, VIGER & CIE.

100 Caisses Vins de Bourgogne

SEC ET MOUSSEUX

Du stock de M. R. Bruninghaus, Nuits (Cote d'Or), France, comprenant

	—Par caisse— 1 doz chop.	2 doz. pts
Beaujolais	$ 8 50	$ 9 50
Mâcon	9 00	10 00
Beaune	9 50	10 50
Volnay	11 00	12 00
Pommard	11 50	12 50
Nuits	18 00	19 00
Chambertin	21 00	22 00
Chablis	10 50	11 50
Chablis Supérieur	12 50	13 50

BOURGOGNE MOUSSEUX

Bourgogne Mousseux (Blanc)	$15 00	$16 50
Bourgogne Beaune Mousseux	18 00	19 50
Bourgogne Chambertin Mousseux	22 00	23 50
Œil de Perdrix Mousseux (Bruninghaus)	23 00	24 50

VRAI LAGER DE MILWAUKEE

BEAU ET FRAIS

Un plein char reçu directement de la brasserie de Joseph Schlitz, Milwaukee.

Bière Pilsen (exportation) de Schiltz.

Pintes, $2.50 la doz; chopines, $1.50 la doz.

BLOOD'S LIVERPOOL STOUT.

GUINNESS'S DUBLIN STOUT.

Blood, Wolfe & Co's Stout en chopines et pintes.

Blood, Wolfe & Co's Dublin Stout en chopines.

Burke's bottling of Guinness's Extra Foreign Stout en pintes et chopines.

Wijnand Fockinke's Double Berried Holland Gin

En cruche.

50 caisses Fockinck's Superior Gin, en cruche, dernièrement reçues.

FRASER, VIGER & CIE.

Magasin des Familles

199 RUE SAINT-JACQUES

THOMAS LIGGETT

reçoit actuellement et met en vente de vastes quantités de rideaux, articles magnifiques pour draperies de fenêtres.

ON recevra à ce Bureau, jusqu'à Mercredi, le 23 du courant, des soumissions cachetées, adressées au soussigné et portant la suscription "Soumission pour devants de boîtes à lettres pour Bureau de Poste," pour la fourniture d'environ 6,000 devants de boîtes à lettres, en telles quantités et à telles dates que déterminera le Département.

On en pourra voir les échantillons et obtenir toute information requise au Bureau de J. Nelson, architecte, Montréal, au Bureau de Dennison et King, architectes, Toronto, et au Département des Travaux Publics, à partir de Mercredi, le 9 Décembre. On ne prendra en considération que les soumissions faites sur les imprimés fournis, et qui seront signées de la main des concurrents.

Le département ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,

E. F. E. ROY, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 5 Déc. 1891. 80—3

RUE ST-JACQUES

Dans l'INSTANCE de l'EXPROPRIATION pour *l'élargissement de la rue Saint-Jacques, de la rue Cathédrale aux limites ouest de la cité, dans le quartier Saint-Antoine de la dite cité.*

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, jeudi, le dix-septième jour de décembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, les commissaires soussignés feront application, au nom de la Cité de Montréal, à la Cour Supérieure, du district de Montréal, siégeant en division de Pratique, chambre No 4, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui leur permette de compléter leurs procédés en la présente instance.

S. H. EWING,
O. J. DEVLIN,
J. O. WILSON,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, 10 décembre 1891.

(Pour être publié dans la MINERVE et la PATRIE les 11 et 12 décembre courant.)

RUE BEAUDRY

Dans l'instance de l'EXPROPRIATION pour l'ouverture de la rue Beaudry, entre les rues Notre-Dame et Craig, dans le quartier Saint-Jacques de cette cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, Lundi, le 14ième jour de Décembre courant à dix heures et demie de l'avant-midi, ou aussitôt que conseil pourra être entendu, les commissaires soussignés feront application, au nom de la Cité de Montréal, à la Cour Supérieure, du district de Montréal, siégeant en division de Pratique, chambre No 4, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui leur permette de compléter leurs procédés en la présente instance.

J. J. BEAUCHAMP,
MED. LAURIER,
JAS. PATON,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, 9 Décembre 1891.

Pour être publié dans la MINERVE et la *Patrie* les 10 et 11 décembre courant. 79-2

RUE NOTRE-DAME EST

Dans l'Instance de l'EXPROPRIATION pour l'élargissement de la rue Notre-Dame, de la rue Lacroix à l'avenue Papineau, dans les quartiers Saint-Jacques et Sainte-Marie de cette cité.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que, Lundi, le 14ième jour de décembre courant, à dix heures et demie de l'avant-midi ou aussitôt que conseil pourra être entendu, les commissaires soussignés feront application, au nom de la cité de Montréal, à la Cour Supérieure, du district de Montréal, siégeant en division de Pratique, chambre No 4, au Palais de Justice de cette Cité, afin d'obtenir une extension de délai qui leur permette de compléter leurs procédés en la présente instance.

M. PERRAULT,
J. SHERIDAN,
S. ST-ONGE,
Commissaires.

Chambre des Commissaires, Hôtel-de-Ville, Montréal, 9 décembre 1891.

Pour être publié dans la MINERVE et la *Patrie* les 10 et 11 Décembre courant.

THOMAS LIGGET

est le vrai marchand de Nattes, Tapis de Cheminée etc., (Rugs) Tapis Carrés, de toutes les dimensions.

COLONNE CARSLEY

VENEZ ENTENDRE LE

Phonographe

— AU —

BAZAR!

CHEZ

S. CARSLEY.

DEPARTEMENT DES MODES

A moitié prix

Modes, modèles de la saison à moitié prix

Chapeaux de Feutre

Assortiment considérable de chapeaux de feutre à moitié prix, derniers goûts, dernières nuances.

Ailes et Plumes de Fantaisie

Tout le reste de nos ailes et plumes à meilleur marché que dans le gros.

S. CARSLEY,

RAYON DES MODES

Exposition d'Horticulture

Plantes d'Appartement

Fleurs et Plantes de Fantaisie pour décoration à l'occasion des fêtes

Toutes sortes de

Plantes rares et de Bruyères

Pots de Majolique et autres à des prix extrêmement bas;

Immense Variété

de Fleurs artificielles pour soirées

Les commandes de

Traines, Guirlandes et Couronnes sont promptement exécutées

S. CARSLEY.

RAYON DES MARCHANDISES TRICOTEES

Jupons Tricotés

Pour Dames, Demoiselles et Enfants

Nuages, Cremones

De toute Couleur, depuis 23c chaque

FASCINATEURS

Tricotés à la Main et à la Machine

Marchandises Tricotées Avariées

Toutes les Marchandises Tricotées Avariées ont été mises de côté et marquées à des prix excessivement réduits. Elles valent des marchandises fraiches.

Voici une excellente occasion de faire des dons.

S. CARSLEY,

ARTICLES POUR HOMMES

Articles de 1ère Classe

Au plus Bas Prix,

Sous-Vêtements

Sous-vêtements en laine écossaise.

Sous-vêtements en laine anglaise, de toutes grandeurs et qualités.

Pour hommes, sous-vestons en laine fine, à côtes, 75c.

Pour hommes, sous-vêtements en mérino épais.

Sous-vêtements en cachemire épais.

Epaisseurs d'Hiver

Sous-vêtements en laine canadienne. De tous prix.

S. CARSLEY,

ARTICLES POUR HOMMES

Sous-Vetements Sanitaires

Du Dr Jaeger

Sans Teinture et sans Impuretés.

Grandeurs d'Homme

Chaussettes en laine anglaise, écossaise, shteland, nuances foncées.

Chaussettes en laine fortement tissée, nuances foncées et Shetland.

Chaussettes en laine épaisse.

Chaussettes en mérino épais.

Chaussettes en cachemire épais.

Costumes de Nuit Pyjama

De toutes grandeurs. Voyez-les.

S. CARSLEY,

POUR HOMMES

Immense Choix d'Articles

POUR HOMMES

Gants Doublés

Gants en Kid, Doublés,

Gants en Veau. Doublés,

Gants à Manchettes, Doublés,

Gants en Bouc, Doublés,

Gants en Antilope, Doublés,

Gants en Renne, Doublés,

Gants en Kid et Bouc, Doublés en Laine

Gants en Laine Tricotés, 22c, 35c, et à tous les prix, jusqu'à $1.25 la paire,

Gants Tricotés à la main, Epais,

Gants Ringwood, de Fantaisie.

S. CARSLEY.

FIL CLAPPERTON

Servez-vous toujours du fil Clapperton. Alors vous serez certain d'avoir le meilleur fil sur le marché. Il ne casse pas, ne fait pas de nœuds, et chaque rouleau contient 300 verges.

ETOFFES A ROBES NOIRES

Le magasin de S. Carsley est le meilleur à Montréal pour toutes sortes de

Marchandises de Deuil.

S. CARSLEY

Nos. 1765, 1767, 1769, 1771, 1773, 1775 et 1777

RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL.

Téléphone Bell, 2620,

Méthode de Calligraphie

PAYSON, DUNTON et SCRIBNER

COURS PRIMAIRE

Nouvelle édition avec notes explicatives, et avis traduits en français.

Cette méthode comprend 7 cahiers:

Nos. 1 ET 2, CAHIERS TRACÉS.—Dans ces cahiers, l'élève apprend à bien former les lettres en suivant des modèles corrects.

No. 1½ ET 2½ n'ont point été tracés afin de donner à l'élève l'occasion de pratiquer seul les exercices précédents.

Nos. 3, 4 et 5.—Ces derniers cahiers renferment les combinaisons les plus difficiles des lettres et conduisent l'élève à l'acquisition d'une écriture régulière et élégante.

Ces Cahiers se vendent au prix réduit de 50 cts. la douzaine.

J. B. ROLLAND ET FILS,

Editeurs,

6 à 14, rue St-Vincent, Montréal.

En vente chez tous les libraires et les principaux marchands.

LIVRES

—POUR—

DISTRIBUTION DE PRIX

Aux Commissaires d'Ecoles et aux Communautés enseignantes

Les soussignés viennent de recevoir et offrent en vente, aux conditions les plus avantageuses, un assortiment considérable de livres propres à être donnés aux distributions de prix, à partir de 20 centins jusqu'à $24 la douzaine avec droit à une remise spéciale de 10 pour cent pour argent comptant.

Les personnes qui ne pourraient pas venir à la ville pour faire leurs achats elles-mêmes peuvent en toute confiance transmettre leurs ordres par la malle, le plus grand soin sera apporté dans le choix des livres, il suffira d'indiquer dans la lettre de demande, la quantité de volumes requis et le montant que l'on désire employer à cette fin.

FABRE & GRAVEL

1619, Rue Notre-Dame, 1619

Téléphone Bell, 1845.

MARCHANDISES

DE PRINTEMPS ET D'ÉTÉ

Tapis, prélarts, linoléums de toutes fabriques.

Bonneterie de toutes grandeurs.

Bonneterie de tous patrons et de toutes qualités.

Etoffes à Robes, les plus nouvelles couleurs.

TOILES! TOILES!

Nappes en toile damassée, toutes grandeurs et toutes qualités.

Serviettes en toile damassée, toutes grandeurs et toutes qualités.

Doylies en toile damassée, toutes grandeurs carrés, ovales et ronds.

Serviettes de bain, serviettes de chambre, serviettes à miroirs et de cuisine.

Toile à serviettes à la verge; toile à draps; toile à oreillers; coton à draps; coton à oreillers, à

L'entrepot des gants de kid francais, établie en 1827.

THOMAS MUSSEN

Nos 1651, 1653 et 1655, RUE NOTRE-DAME

Nouveautés, tapis, prélarts, etc., gros et détail.

A. GERARDIN — F. HURTUBISE

Propriétaire — Directeur-Gérant

E. CHANTELOUP

Fondeur en Fer et en Cuivre

—{ FABRICANT }—

D'appareils à Gaz et à l'électricité, Superbes Dessins Nouveaux, Gardes-Cendres en Cuivre, Tisonniers, Balustrades de Bureau et de Banque, Globes à Gaz et à électricité, etc., etc.

587 à 593 RUE CRAIG, Montréal.

259—1a

J. Lecompte et Fils

Ancien contremaître de la maison Drapeau & Savignac.

Ferblantiers. Plombiers, Couvreurs, Poseurs d'appareils à gaz, Réparations, etc.

158 Rue Saint-Laurent, Montréal.

Entre les rues Lagauchetière et Dorchester.

264—1a

The Liverpool London & Globe

COMPAGNIE D'ASSURANCE

ACTIF - - - - - - - $40,833,000

Montant placé au Canada: $1,500,000

DIRECTEURS AU CANADA

Hon. HENRY STARNES, Président.
EDMOND J. BARBEAU, Ecr.
W. J. BUCHANAN, Ecr.
ANDREW FREDERIK GAULT, Ecr.

Assurances contre le feu prises aux taux les plus modérés.

G. F. C. SMITH, Agent Général.

CYRILLE LAURIN, sous-agent pour la cité.

Votre patronage est sollicité.

Bureau principal et succursale au Canada:

16 PLACE D'ARMES

Coin de la rue Saint-Jacques,

MONTRÉAL. 288—1a

MONTREAL TERRA COTTA

Lumber Co.

(LIMITÉE.)

Fabricants de brique poreuse pour tout genre de construction à l'épreuve du feu, de l'humidité, de la vermine, etc., etc.

On peut voir ces matériaux dans le nouvel hôpital Victoria, les écoles Lansdowne et Plessis, et 43 autres bâtisses dans la ville de *Montréal*.

Pour détails, catalogues illustrés etc., adressez:

N. T. GAGNON, Gérant

59—jno — 86 rue St-Pierre

A LA

Ville de Montreal

Pendant tous le mois de Décembre.

GRANDE EXPOSITION

D'ARTICLES

DE NOEL

Les dernières nouveautés en Jouets, Jeux et

ARTICLES DE FANTAISIE

Prix Très Modérés

CIE GENERALE DES BAZARS

COIN

Saint-Laurent, Sainte-Catherine, Saint-Charles-Borromée,

242

COGNAC

E. PUET

médaillé à toutes les expositions; hautement recommandé par les médecins.

En vente chez

DUFRESNE & MONGENAIS.
HUDON, HEBERT & CIE.
JOS. O. VILLENEUVE.
LAPORTE, MARTIN & CIE.
QUINTAL & FILS.
L. CHAPUT FILS & CIE.

MONGENAIS, BOIVIN & CIE.,

No. 338 Rue Saint-Paul.

Seuls Agents pour le Canada. 68-lmv n-1a

PATINS, PATINS

Prix: De 25 Cts à $4.00 la paire

Tire-bouchon "RAPID."

BALAIS A TAPIS...............$2.25 à $6.00 chaque.

SÉCHOIRS A RIDEAUX...$2.50 à $3.00 chaque.

LANTERNES de toutes sortes,

CLOCHETTES et GRELOTS,

TRANGLES A RIDEAUX,

STORES et ROULEAUX à ressort.

COUTEAUX A DÉPECER, en set, Etc., Etc., chez

L. J. A. SURVEYER

6-RUE ST-LAURENT-6

THE INGRES-COUTELLIER SCHOOL OF LANGUAGES

MONTREAL BRANCH 207 St. JAMES St

RIALTO

LOG

INVINCIBLE SPOTS

& Co

PEG-TOP CIGARS

L. O. GROTHE & Co. MONTREAL

Choix Differe d'Election,

PARCEQUE la masse du peuple peut choisir plusieurs candidats, mais ne peut en élire qu'un seul. Lorsque le choix et l'élection s'accordent et ne font plus qu'un, c'est ce qu'on appelle élection par acclamation. Le STRACHAN'S GILT EDGE SOAP est élu par acclamation. Tous les comtés du Canada l'ont choisi entre tous autres 80-1

STRACHAN'S GILT EDGE SOAP.

HORAIRE POSTALE POUR MONTREAL

DECEMBRE 1891

SOMMAIRE.

VOIES FERREES.

DIRECTION.	A Recevoir. AM	A Recevoir. P. M.	A Livrer. A M.	A Livrer. P M.
GRAND TRONC.				
Montréal et Toronto	8 00	7 30	9 00	8 00
Montréal et Cornwall, local	....	4 00	9 45	....
Montréal et Lachine	6 00	2 15	8 30	5 00
Montréal, Hemmingford et Dundee	5 00	2 45	9 30	....
Montréal et Valleyfield	5 00	2 45	9 30	6 00
Montréal et Rouses Point	6 25	4 50	8 30	11 15
Montréal et St-Jean	6 30	{3 00 {4 45	10 30	12 30 9
Montréal et Island Pond	6 45	{3 00 {8 00	7 30	12 30
PACIFIQUE CANADIEN				
Montréal et Toronto	....	7 30	9 30	....
Montréal et St-Jean, N. B.	....	6 50	....	5 50
Montréal et Sherbrooke	....	3 00	....	12 30
Montréal et Newport	....	4 45	11 00	....
Acton et Sorel R.	7 30	6 50	7 30	....
Acton et Sutton R'y	....	{3 00 {6 50	....	12 30
Farnham et St-Pie	....	3 00	....	12 30
Sherbrooke et Lac Mégantic	6 50	7 30	7 30	5 50
Montréal et Québec—côté nord	7 30	8 00	7 30	9 00
Montréal et Ottawa	8 00	.....	11 45	....
Montréal, St-Jérôme, St-Lin et St-Eustache	8 00	4 30	9 30	....
Montréal, Winnipeg et Col. Ang.	...	7 20	9 00	....
Can. Atl. R., Montr'l et Ottawa	8 00	.....	....	9 15
M. et Ott. R., Montr'l et Rigaud	8 00	.....	....	8 00
Central Vt, R., St. Johns et St-Armand	6 30	3 50	8 45	9 00
Central Vt. Ry., Montr'l St-Césaire, Farnham et Waterloo	....	4 00	9 30	....
B. & M. R., Passumpsic, Sherbrooke et Stanstead	....	8 00	7 30	....

PROVINCES.

DIRECTION.	A Recevoir. AM	A Recevoir. P. M.	A Livrer. AM	A Livrer. P. M.	Voie.
Alberta	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.
Assiniboia	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.
Athabaska	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.
Colombie Anglaise	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.
Manitoba	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.
Nouveau Brunswick	6 45	6 50	....	{5 40	G. T. R. Can. Pac.
Nouvelle-Ecosse	6 45	6 50	....	{5 40	G. T. R. Can. Pac.
Ontario	8 10	7 00	9 00	{8 15 {9 15	G. T. R.
I. du Prince Edouard	6 45	.....	....	5 40	G. T. R.
Saskatchewan	....	7 20	9 15	.....	Can. Pac.

ETATS-UNIS.

DIRECTION.	A Recevoir. AM	A Recevoir. P. M.	A Livrer. AM	A Livrer. P. M.	Voie.
Centre	6 25	{4 20 {7 00	7 30 8 30	10 15	D. & H.
Nouvelle Angleterre	....	{3 30 {7 00	8 45	.....	Cent. Vt.
Sud	6 25	{3 30 {7 00	7 30 8 30	10 15	D. & H.
Ouest	8 10	7 30	9 00	{8 15 {9 15	G. T. R.

Les correspondances enregistrées pour Boston et les Etats de la Nouvelle Angleterre, New York et les Etats du Sud, doivent être déposées avant 3.45 heures p. m. Pour Portland, Me., à 7 heures p. m.

Le sac des lettres enregistrées pour New York passe via Springfield, Mass., en charge du courrier convoyeur et arrive à la gare à 11.32 a. m. le lendemain.

Grande-Bretagne

Lundi	2	Par Majestic, ligne White Star	6 00 PM
Mardi	3	" do Supp	6 00 AM
do	3	" Fuerst Bismarck, Ham. Am. Packet Co.	6 00 PM
Jeudi	5	" Aurania, ligne Cunard	6 00 AM
Vendredi	6	" do Supp	6 00 PM
Samedi	7	" Parisian, ligne Allan	6 00 PM
Lundi	9	" Trave, ligne N. G. Lloyd	3 45 PM
Mardi	10	" City of Paris, ligne Inman	3 45 PM
Mercredi	11	" Augusta-Victoria, ligne Ham. American Packet Co.	3 45 PM
Vendredi	13	Par Umbria, l. Cunard, Supp.	3 45 PM
Lundi	16	" Spree, ligne N. G. Lloyd.	6 00 AM
do	16	" Teutonic, lig. White Star	6 00 PM
Mardi	17	" Normandia, ligne Ham. Am. Packet	6 00 PM
Jeudi	19	Par Servia, ligne Cunard	6 00 AM
Vendredi	20	" do Supp	3 45 PM
Lundi	23	" Lahn, ligne N. G. Lloyd	3 45 PM
Mardi	24	" City of N. Y. ligne Inman.	3 45 PM
Vendredi	27	" Etruria. ligne Cunard	3 45 PM

France, etc.

Jeudi	5	Par La Touraine, Gen. Tr. Atl.	6 00 PM
Vendredi	13	Par La Bourgogne, Gén. T. Atl	3 45 PM
Jeudi	19	Par La Bourgogne, Gén. Tr. Atl.	6 00 PM
Vendredi	25	Par La Gascogne, Gén. Tr. Atl.	3 45 PM

Les changements faits durant le mois, dans les heures de fermeture des dépêches ci-dessus, en conséquence des changements dans le départ des vapeurs, sont annoncés dans l'annonce hebdomadaire affichée au bureau central de la poste.

Dépêches laissant New-York

1 10 21 31	Pour l'Amérique Centrale, exc. Costa Rica et le Guatemala, les ports du Pac. sud via Colon; et la corr. spéc. ad. pour Costa Rica et le Guatemala.
4 8 9 18	Pour le Brésil, Argentine (Confédération) Uruguay, Paraguay.
3 24	Pour Porto Rico.
2 23	Pour les Iles Sous-le-Vent.
18	Pour Haïti, Cumana et Carupano, et la corr. spéc. ad. pour Curaçoa, le Venezuela, Trinidad, les Guianes Ang. et Hol.
5 12 19 26	Pour Yucatan, Campêche, Tabasco, Chiapas; et la corr. spéc. ad. aux Etats Mexicains et Cuba.
12 13	Pour Grenade, Trinidad et Tobago.
1 24	Pour Jamaïque et Greytown: aussi la corr. spéc. ad. pour Truxillo, Puerto Cortez, Bélize et Guatemala.
17 31	Pour les Bermudes.
5 19	Pour la Jamaïque, Jacmel et aux Cayes, Haïti.
10 20	Pour Progreso; et la corr. spéc. ad. aux autres Etats Mexicains.
9 19 30	Pour Curaçoa et le Venezuela, Savanilla via Curaçoa, et la corr. spéc. ad. pour les autres ports Colombiens.
9 23	Pour Haïti et la Colombie, exc. Colon et Panama.
19 29	Pour le Cap Haïtien, Port de Paix, Gonaïves, St. Marc et Inagua.
25	Pour la Jamaïque et Jérémie, et Costa Rica via Port Limon.
8 23	Pour St. Domingue et l'Ile Turque.
16 30	Pour Ste. Croix, St. Thomas via Ste. Croix, et les Iles Sous-le-Vent, voie directe.
3 17 31	Pour les Bahmas et Santiago, Cuba.
30	Pour Santiago, Cuba; et la corr. spéc. ad. pour la Colombie, excepté Colon et Panama.
15	Pour Para et Ceara, Pernambuco, Brésil.
	Pour corr. spéc. ad. pour Belize, Guatemala et Puerto Cortez.
5	Pour Trinidad et Ciudad Bolivar.
2 6 9 15 17 23 30	Pour Cuba.

Les Dépêches laissent San Francisco:

Pour L'AUSTRALIE, 10 DECEMBRE. Pour la CHINE et le JAPON 8, 9, 31 DEC.
POUR LES ILES SANDWICH, 8, 10, 22 DECEMBRE.

Les dépêches laissent VANCOUVERT, C. A. pour la CHINE et le JAPON, 16 Décembre.

Les correspondances pour ces pays doivent être déposées à Montréal huit jours avant celui du départ de San Francisco, et sept jours avant le départ de Vancouvert, C. A.

SUGGESTIONS UTILES

Scellez soigneusement et faites enregistrer toutes lettres contenant des valeurs.

Faites vos remises au moyen de mandats sur la poste.

Que vos plaintes d'irrégularités soient faites par écrit, et accompagnées des enveloppes des correspondances qui ont donné lieu à ces plaintes.

Veuillez renvoyer promptement au Maître de poste, ou au bureau des recherches, toutes lettres distribuées par erreur.

Pour empêcher des retards dans la transmission ou la distribution des correspondances, ajoutez au nom du destinataire le numéro et le nom de la rue. Quand cette indication du domicile ne peut être donnée avec certitude, vous devez y suppléer par la qualification du destinataire, afin qu'il puisse être connu des agents de la poste lorsque d'autres personnes portent le même nom dans la localité où il réside.

Si vos lettres sont à destination d'endroits hors de la Cité, ajoutez à l'adresse le nom du comté et celui du pays, pour les empêcher d'être expédiées sur d'autres localités portant les mêmes noms que ceux des localités auxquelles elles sont destinées.

Notifiez promptement le Maître de poste par écrit de votre changement de résidence.

Les avis de changemens de résidence doivent être renouvelés tous les trois mois.

Ne confiez vos correspondances qu'à un nombre restreint de personnes bien éprouvées et dignes de votre confiance.

HEURES DU BUREAU DE POSTE.—Ouvert chaque jour, le dimanche excepté, de 7.30 a. m. à 11 p. m. Les guichets, de 7.30 a. m. à 7 p. m. Le dimanche, ouvert seulement de 8 à 10 a. m.

Le Bureau des Mandats et de la Banque d'Epargnes, de 9 a. m. à 4 p. m., dimanches et fêtes exceptés le samedi, de 9 a. m. à 3 p. m. et de 6 à 8 p. m.

Le Bureau des Recherches, de 9 a. m. à 6 p. m., dimanches et fêtes exceptés.

Les Dépôts Postaux, de 8 a.m. à 5.30 p. m., dimanches et fêtes exceptés.

Finance et Commerce

Bulletin Financier

Le changement sterling est ferme vû qu'il y a peu d'offres.
Les fonds de New-York font prime de ⅛ à ⅛.

Change sterling, 60 jours (au comptoir)	8¾ à 8⅞
do do à vue	9¼ à 9⅜
do câbles	9½ à 9⅝
Fonds de New-York, prime	⅛ à ⅛

A New-York :

Sterling courant, à 60 jours	4.81½ à 4.82
" " à vue	4.84 à 4.84½
" " câbles	4.84½ à 4.84¾
Francs, Paris, courant, longs	5.23¾ à 5.23⅛
" " courts	5.21¼ à 5.20⅝

MARCHÉ MONÉTAIRE

Les fonds disponibles à Montréal sont abondants et aisés.
Les prêts remboursables à demande se font de 4 à 4½ p. c. L'escompte est de 6 à 7 p. c. sur bon papier-marchand et suivant nom et date.

BOURSE DE MONTREAL

VENTES DE L'AVANT-MIDI. —2 actions, Banque de Québec à 120 ; 9, Banque des Marchands à 150½ ; 50, do à 151 ; 32, Banque de Montréal à 222½ ; 67, Chars Urbains à 180 ; 25, Chars Urbains, Nouvelle Cie, à 180 ; 3, Banque d'Hochelaga à 116 ; 40, Téléphone Bell à 148 ; 30, do, à 149 ; 550, Câble Commercial à 147½ ; 100, do à 148 ; 25, do à 147¾ ; 125, Richelieu et Ontario à 58 ; 75, do à 57¾ ; 25, do à 58¼ ; 25, Cie. Coton du Canada à 55 ; 450, Télégraphe de Montréal, à 135¼ ; 50, do à 135½ ; 125, do à 135¾ ; 1575, Pacifique Canadien à 90¾ ; 100, do à 90⅞ ; 10, do à 90 ; 125, do à 81 ; 250, do à 91½.

VENTES DE L'APRÈS-MIDI — 2 actions, Richelieu et Ontario à 57 ; 90, Commercial Cable à 148 ; 50, do à 147½ ; 750, Télégraphe de Montréal à 135¼ ; 100, do à 135 ; 30, Téléphone Bell à 149 ; 75, do à 149½ ; 5, do à 150 ; 10, Chars Urbains a 182 ; 200, Pacifique Canadien à 91 ; 150, do à 91½ ; 75, do à 91½ ; 125, do à 91⅝ ; 350, do à 91½.

COTES DES VALEURS

STOCKS	Actions.	Dernier divid.	Achet's p. cent.	Vders.
Banque de Montréal*	$200	5	222	225
do ex-div.			....	....
do du Peuple	50	3	99¾	100
do Ontario*	100	3½	110	115
do Molson's	50	5	160	165
do de Toronto*	100	5	....	....
do Jac.-Cartier*	25	3½	103	110
do Marchands*	100	3½	150½	153
do de Québec*	100	3½	118	....
do Nationale	30	3	....	....
do Townships de l'Est*	50	3½	....	....
do Union	60	3	91½	....
do du Commerce*	50	3½	135	135½
do do ex-div		3½	....	....
do de Hamilton	100	4	....	....
do d'Hochelaga*	100	3	115	116
do Ville-Marie*	100	3½	....	100
DIVERS				
Intercolonial Coal	100	....	....	....
Tél. de Montréal	40	4	134¼	135
Rich. & Ont.	100	5	57¼	58¼
Cie Chars Urbains	50	6	181½	189
do nouveau St'k*	50	....	....	....
Cie Gaz Montréal	40	6	201	202
do nouv. St'ck Ex-div	40	....	182	....
Cie Coton Canada	100	....	55	60
Cie Coton Montréal	100	5	99	100
Cie Coton Dominion	100	5	125	140
Cie Coton Stormont	100	3	65	....
Assurance Royale Can	25	3½	....	....
Cie Elect. Royale*	100	....	....	....
Prets et Placements	100	3	....	....
Cie Terres N. O.*	....	....	80	82½
Cie Téléphone Bell	....	4	148	150
Pac. Canadien	100	2½	91	91½
" " Ex div				
St. P., Minn & Man		3		
Cable Commercial	100	1½	146½	147½
National Cordage				
Montreal 4 p. c. stock				
Montreal 5 p. c. stock				
Grand Tronc, 1ères p'f'tielles	....	....	71¼	73½
2èmes	....	....	....	....

Ex.div

STOCKS AMÉRICAINS A LONDRES

On cote :

Atchison	44¼	43¼
Câble Com	150	146
Erie	32¼	31¼
Grand Tronc 1er stock	72¼	....
do 2e	52¼	....
Kansas et Texas	17	16¾
Lake Shore	130¼	126¼
Louisville et Nash	83	81
N. Y. Central	120¼	117¼
Pac. Nord, pref	71¼	68¼
Norfolk et Ouest, pref	53¼	52
Ont. et Ouest	21¼	20¼
Pacifique Canadien	93	88¼
Reading	39	38¼
Saint Paul	81	78¼
Union Pac	42¼	41¼
Wabash pref	28¼	27¼

BULLETIN COMMERCIAL

HALLES ET MARCHÉS

On cote à Liverpool :

	s.	d.		s.	d.
Blé du printemps	8	6	à	8	6½
Blé roux d'hiver	8	6	à	8	6½
No 1 Cal	8	10	à	8	11
No 2 Cal	0	0	à	0	0
Blé-d'Inde	5	11½	à	5	11½
Pois	6	6	à	6	6
Lard	48	9	à	48	9
Saindoux	32	9	à	32	9
Bacon	34	0	à	34	6
Lards fumés	34	0	à	34	6
Suif	25	6	à	25	6
Fromage	55	0	à	55	0

MARCHÉ AMÉRICAIN

On cote à Chicago :

Mois	Ouverture		Fermeture
		Blé	
Décembre	92¼		92¼
Janvier	93		93¼
Mai	98¼		98¼
		Blé-d'Inde	
Novembre	....		....
Décembre	56		57
Janvier	45¼		45¼
Mai	43¾		43¾
		Avoine	
Novembre	....		....
Décembre	33¼		33¼
Janvier	32¼		32¼
Mai	33¾		33¾
		Lard	
Décembre	8.37		8.37
Janvier	11.12		11.15
Mai	11.52		11.65
		Saindoux	
Décembre	....		....
Janvier	6.12		6.17
Mai	6.50		6.55

Marchés de Montréal

GRAINS, ETC.

Le commerce de grains est très calme. On cote : pois, par 66 lbs en magasin, de 75c à 76c ; avoine, No 2, de 35c à 36c ; orge d'engrais, de 45c à 48c ; orge drèche de 57c à 62c ; seigle, de 91c à 93c ; blé de Manitoba, No 2 dur, de $1.03 à $1.05 ; No 3 dur, de 92c à 94c ; No 2 du Nord, de $1.00 à $1.02.

Farines—Marché sans vigueur, mais avec prix fermes. Patente du printemps, de $5.15 à $5.35 ; patente d'hiver, de $5.05 à $5.30 ; straight roller, de $4.70 à $4.85 ; extra, de $4.45 à $4.60 ; superfine, de $4.05 à $4.20 ; fine, de $3.55 à $3.80 ; forte de boulangers (Manitoba), de $5.00 à $5.10 ; farine d'avoine granulée, $4.60 à $4.75 le baril ; granulée en sac, $2.25 à $2.32½ ; standard, le baril, $4.55 à $4.60 ; en sac, $2.25 à $2.32½.

Lards—"Short Cut" canadien nouveau de $16 à $16.50 ; canadien ordinaire, $15 ; mess Américain, de $13.75 à $14 25 ; bœuf de Chicago, de $15 à $15.50 ; jambon, de la ville, de 10½c à 11c ; saindoux en seaux, de 7½c à 7¾c la lb, saindoux canadien, 9½c à 10c.

Beurres — Crêmeries, de 23½c à 24c ; townships, de 19c à 21c ; Ouest, de 15c à 17c.

Fromages—de 10¾c à 11c et 11¼c.

Œufs—meilleure qualité, 18c la douz. ; ordinaires, de 15c à 16c.

GRAINS ET FARINES A TORONTO

Le marché continue inactif.
Blé du printemps.
" No 1, dur, $1.05.
" No 2, dur, 99c à $1.01.
" No 3, dur, 92c à 93c.
" No 2, roux d'hiver, 92c à 93c.
" No 2, roux du printemps, 91c à 92c.
Orge, No 1, 56c à 57c.
" No 2, 53c à 54c.
" No 3 extra 51c à 53c.
" No 3 49c à 50.
Pois No 2 de 62c à 63c.
Avoines No 2 de 34c à 36c.

VER SOLITAIRE GUÉRISON CERTAINE en 2 heures, avec les GLOBULES SECRETAN Pharmacien, Lauréat médaillé SEUL REMÈDE INFAILLIBLE ADOPTÉ PAR LES HOPITAUX DE PARIS Dépositaires à MONTRÉAL : LAVIOLETTE & NELSON

Médecins

AVIS

LE Dr. C. N. POITRAS
A transporté son bureau au No. 1141 rue Mignonne, 2ème porte de la rue St-André. 238—jno

Drs. MATHIEU et BERNIER
CHIRURGIENS-DENTISTES
Coin des Rues Champ-de-Mars et Bon-secours

Extraction de dents sans douleurs avec les procédés les plus perfectionnés. 295—1a

O. FORTIN
Médecin Vétérinaire
Heures de Bureau : 8 à 12 a. m., 5 à 7 p. m.
BUREAU ET INFIRMERIE :
4—Rue Saint-Urbain—4
Téléphone Fédéral : 687.
Traitement de toutes maladies des animaux domestiques.

Marchands de Bois

A. HURTEAU & FRERES
MARCHANDS DE
BOIS DE SCIAGE
92 Rue Sanguinet.
MONTRÉAL
CLOS { Coin des rues Sanguinet et Dorchester. Téléphone 6 / Bassin Wellington, en face des bureaux du Grand Tronc. Téléphone 140.
299-1a

O. DUFRESNE JR., & FRERE
MARCHANDS ET MANUFACTURIERS
de
BOIS DE SCIAGE
2388 Rue Notre-Dame, Montréal
Scieries à Windsor Mills, P.Q.
28—1a TÉLÉPHONE No. 134.

JOS. BROSSEAU
Successeur de N. PREFONTAINE
MARCHAND DE
Bois de Sciage et de Charpente
COURS A BOIS, BUREAU PRINCIPAL :
1024 RUE STE. CATHERINE
Coin de la rue Shaw.
A constamment en mains une grande quantité de bois bien assorti et sec, de toute épaisseur, en Pin, Epinette, Pruche brut, blanchi et embouveté, à des prix défiant toute compétition.
Téléphone Bell 6166. Téléphone Fédéral 1340. 80—1a

Artistes-Peintres

RAZA & Cie
No. 432 Rue Drolet
PEINTRES - DÉCORATEURS
Décoration, Blanchissage, Tapissage, etc., etc. Résidence, 470 Avenue Laval. 239—1a

F. ED. MELOCHE
Ancien élève de M. N. Bourassa, et professeur à l'école des arts.
ARTISTE PEINTRE
Décoration d'édifices publics, religieux et civils. Résidence : 43, rue des Allemands. Ateliers : 7, rue Sainte-Julie. 47—1a

CHS. TOURVILLE
Peintre de Maisons et Enseignes.
Spécialité pour imitations de Faux bois et Marbres en tous genres.
Attention spéciale aux commandes des maisons religieuses.
No. 199 RUE AQUEDUC
Bell Téléphone 8118. 16—1a

Marchands-Tailleurs

GIBB & CIE
Reçoivent actuellement tout ce qu'il y a de plus nouveau en fait de
TWEED, DRAP ET MERCERIE
Ainsi que des patrons de Poole pour habillements invitent le public à les visiter.

J. L. DUHAMEL
MARCHAND-TAILLEUR
1680 Rue Ste-Catherine,
3e porte de la rue St Denis, Montréal.
Assortiment complet de Tweeds Français, Anglais, Ecossais etc., etc., à très bas prix. 135-1a

MANQUE DE FORCES
ANÉMIE - CHLOROSE
LE FER BRAVAIS
Expérimenté par les plus grands médecins du monde, passe immédiatement dans l'Economie sans occasionner de troubles, il recolore et reconstitue le sang et lui donne la vigueur nécessaire.
Se Défier des Imitations et Contrefaçons.
Exiger la signature R. BRAVAIS imprimée en rouge
DÉTAIL : TOUTES PHARMACIES.
Gros : 40 et 42, Rue Saint-Lazare.

ACADEMIE D'ESCRIME
1511 rue Notre Dame, 1511

COURS GRADUES
DIRIGÉS PAR M. D. LEGAULT, PROFESSEUR AU COLLÈGE DE MONTRÉAL.

COUR D'ESCRIME
A L'ÉPÉE ET AU SABRE
MERCREDI et VENDREDI, à 8 heures p. m.

COURS DE TIR
AU PISTOLET ET A LA CARABINE
DIMANCHE APRES-MIDI, de 1 à 6 heures.

LECONS PARTICULIERES
De Calisthénie et de Gymnastique de Chambre, à la salle ou en ville

Appareils pour Ramer et Nager

PRIX MODÉRÉS

S'adresser pour tous renseignements à
M. D. LEGAULT,
PROFESSEUR.
1511. rue Notre-Dame

N. B.—M. Legault donnera une attention toute spéciale aux sociétés qui désireraient faire donner des leçons de tactique militaire à ses membres, et ce à des termes spéciaux.

M. LEGAULT est le représentant de la célèbre maison B. Prieur, de Paris, et Schleck et Cie, de Berlin, pour les
Effets d'Escrime, Masques, Plastrons, Gants, Fleurets, Savates, Épées Boutonnées ou Pointues, Rapières de tous genres, Fleurets Fleurets damasquinés, Épées de Parade.

A Prix Modérés
Voir les échantillons, No 1511, rue Notre-Dame

THE KEY TO HEALTH.
BURDOCK BLOOD BITTERS
Unlocks all the clogged avenues of the Bowels, Kidneys and Liver, carrying off gradually without weakening the system, all the impurities and foul humors of the secretions; at the same time Correcting Acidity of the Stomach, curing Biliousness, Dyspepsia, Headaches, Dizziness, Heartburn, Constipation, Dryness of the Skin, Dropsy, Dimness of Vision, Jaundice, Salt Rheum, Erysipelas, Scrofula, Fluttering of the Heart, Nervousness, and General Debility; all these and many other similar Complaints yield to the happy influence of BURDOCK BLOOD BITTERS.
For Sale by all Dealers.
T. MILBURN & CO., Proprietors, Toronto.

BURDOCK PILLS
SUGAR COATED
A SURE CURE
FOR BILIOUSNESS, CONSTIPATION, INDIGESTION, DIZZINESS, SICK HEADACHE, AND DISEASES OF THE STOMACH, LIVER AND BOWELS. THEY ARE MILD, THOROUGH AND PROMPT IN ACTION, AND FORM A VALUABLE AID TO BURDOCK BLOOD BITTERS IN THE TREATMENT AND CURE OF CHRONIC AND OBSTINATE DISEASES.

DR LOW'S WORM SYRUP
DESTROYS AND REMOVES WORMS OF ALL KINDS IN CHILDREN OR ADULTS SWEET AS SYRUP AND CANNOT HARM THE MOST DELICATE CHILD

Hotels

HOTEL RIENDEAU
La maison par excellence pour les touristes. Balcons et terrasse. Vastes salons, chambres richement meublées. Service de première classe.
En face de l'Hôtel de Ville et du Palais de Justice.
A quelques pas des bateaux et des gares de chemins de fer.
58 et 60 Place Jacques-Cartier
JOS. RIENDEAU,
PROPRIÉTAIRE.

HOTEL BALMORAL
MONTREAL
Nouvelle Administration.
JAMES SMITH, - - - Propriétaire

HOTEL RUSSELL
OTTAWA
L'HOTEL-PALAIS DU CANADA
Ce magnifique hôtel est aménagé suivant le style moderne le plus parfait. Le "Russell" peut recevoir plus de QUATRE CENTS HOTES et est pourvu d'ascenseurs pour les voyageurs et les bagages. On y jouit d'une magnifique vue de la ville, des édifices du parlement, de la rivière et du canal. Il est de l'avantage des personnes qui viennent dans la capitale pour traiter d'affaires avec le gouvernement de descendre au "Russell" où elles rencontreront toujours quelques-uns de nos hommes publics les plus importants. L'hôtel est pourvu d'appareils de sauvetage et, dans un cas d'incendie, il n'y aurait ni panique, ni danger. Les voyageurs sont traités avec les plus grands égards.
F. X. SAINT-JACQUES,
PROPRIETAIRE. 246—1a

ST. LAWRENCE HALL
Cet établissement est maintenant ouvert et sous la direction de son ancien propriétaire, si avantageusement connu par tout le Canada, les Etats-Unis et l'Empire Britannique. Il n'a épargné aucune dépense pour remettre tout à neuf, et a introduit de plus, dans son hôtel, toutes les améliorations modernes, ce qui ne contribuera pas peu à rehausser davantage la popularité dont jouit déjà cet établissement de première classe.
Toutes les pièces sont chauffées à la vapeur
H. HOGAN, propriétaire
H. MONTGOMERY, gérant.

LINIMENT GÉNEAU
35 ANS DE SUCCÈS
MARQUE DE FABRIQUE
Seul Topique remplaçant le Feu sans douleur ni chûte du poil. — Guérison rapide et sûre des Boiteries, Foulures, Ecarts, Molettes, Vessigons Engorgements des jambes, Suros, Eparvins, etc.
Phie GÉNEAU, 275, rue St-Honoré, Paris

LA POMMADE VALERIA

La meilleure préparation qui ait été trouvée contre la calvitie

Inventée par un spécialiste qui a donné de longues années d'étude à cette spécialité, ayant luimême par cette préparation recouvré la chevelure qu'il avait perdue.

Les cheveux repoussent-ils? La science a longtemps dit non, en voyant de sérieux essais rester infructueux ; Mais la science finit toujours par avoir raison des obstacles, et c'est pour elle surtout que le mot impossible devrait être rayé du dictionnaire. La Pommade Valeria supprime définitivement la calvitie ; ses résultats sont infaillibles, l'expérience le prouve journellement. C'est à l'aide de déductions logiques qu'a procédé l'inventeur. Le cheveu est une plante, ainsi que l'a démontré le docteur Alibert. Or, à toute plante il faut un engrais ; découvrez l'engrais et vous faites repousser les cheveux, de même que vous les empêchez de tomber. Cet engrais, c'est la Pommade Valeria, qui donne à la sève une nourriture substantielle.

A peine annoncée, la Valeria a obtenu un débit immense. Les commandes sont venues de toutes les parties du Canada et des Etats-Unis. Il n'y a plus lieu de rester chauve après une pareille découverte.

Cures étonnantes

Les certificats suivants parlent par eux-mêmes et sont tout à fait spontanés :

Saint-Thomas d'Alfred, Comté de Prescott.

Je, soussigné, certifie que la pommade Valeria a fait pousser des cheveux sur ma tête chauve, à l'âge de quarante-trois ans. Elle est très recommandable
ARTHUR CHOLETTE, Cultivateur.

Je, soussigné, déclare avoir perdu complètement la chevelure il y a deux ans. Pendant ces deux ans, j'ai essayé de tous les remèdes possibles mais sans succès. En voyant l'annonce de la Valeria dans la MINERVE, j'eus la curiosité de m'en servir.
J'en achetai une boîte chez MM. Laviolette et Nelson, pharmaciens, rue Notre-Dame. C'est M. Laviolette lui-même qui me l'a vendue, et il pourra attester que j'étais alors complètement chauve. Je me suis servi d'une seule boîte et elle m'a suffi à me rendre ma chevelure d'autrefois, un peu plus claire cependant, les cheveux étant plus fins. Tous ceux qui me connaissent sont comme moi émerveillés du résultat.
Je suis gardien de la barrière de la Côte-Saint-Antoine, et je serai heureux de donner la preuve de tous les faits que je viens d'attester à tous ceux qui voudront se renseigner. Je donne ce certificat de mon propre mouvement, en justice et en reconnaissance pour l'auteur de cette merveilleuse découverte.
PIERRE DAME

Bouctouche, N. B, 4 janvier 1884.
MM. Laviolette et Nelson, Pharmaciens, Montréal.
Auriez-vous la bonté de m'envoyer 6 ou 12 boîtes de la Valeria? J'ai fait usage d'une boîte et le résultat a été tel que mes cheveux sont repoussés très épais. Plusieurs ici ayant été témoins que cette pommade m'a donné une nouvelle chevelure désirent en faire l'expérience. Je vous donnerai volontiers un certificat en faveur de la Valeria.
Votre tout dévoué,
G. A. GIROUARD, ex-député de Kent.

En vente chez les principaux pharmaciens, notamment MM. EWANS & SON, KERRY, WATSON & Co., LYMAN & SONS, LYMAN, KNOX & Co.

Pour toute information, s'adresser à
LA VALERIA Manufacturing Co., 47, rue Prince Arthur, Montréal
238

DURANT LES
Fêtes de Noel et du Nouvel An
LE PACIFIQUE CANADIEN
EMETTRA DES BILLETS DE RETOUR pour tous les points d'arrêt de ses lignes, Port Arthur, Ont. et l'Est, en Canada, aussi pour le Chemin de Fer Intercolonial et pour tous les endroits des Provinces d'en bas, tel qu'il est spécifié, ci-après—

NOEL
AU PRIX D'UN SEUL BILLET, les 24 et 25 décembre, valables pour le retour jusqu'au 26 décembre 1891.
AU PRIX D'UN BILLET ET UN TIERS, les 24 et 25 décembre, 1891, valables pour le retour jusqu'au 4 janvier 1892.

NOUVEL-AN
AU PRIX D'UN SEUL BILLET, le 31 décembre 1891 et le 1er janvier 1892, valables pour le retour jusqu'au 2 janvier 1892.
AU PRIX D'UN BILLET ET UN TIERS, le 31 décembre 1891 et le 1er janvier 1892, valables pour le retour jusqu'au 4 janvier 1892.

VACANCES SCOLAIRES
AU PRIX D'UN BILLET ET UN TIERS sur certificats, à compter du 9 jusqu'au 31 décembre 1891, valables pour le retour jusqu'au 31 janv., 1892.

Pour plus amples informations, s'adresser à n'importe quel agent du chemin de fer du Pacifique Canadien.
Bureaux des billets, à Montreal.
266 Rue ST-JACQUES, (coin McGill.)
Et à toutes les gares.

CHEMIN DE FER
VERMONT CENTRAL
Changements importants dans le service des Trains
Nouveaux Trains pour New-York et Boston
Quatre Trains Express pour New - York
Quatre Trains Express pour Boston
Partiront de la gare Bonaventure comme suit :

Pour New-York

7.30 A. M. Dim. excep.	Train rapide via Rutland, Troy et Albany, arrivant à New-York, à	8.50 P. M.
8.50 A. M. Dim. excep.	Train express via White River Junct. et Springfield, arrivant à New-York, à	10.00 P.M.
5.30 P. M. Tous les jours.	Train rapide de nuit, via Troy et Albany, arrivant à New-York, à	6.45 A. M.
8.35 P M. Tous les jours.	Express de nuit, via Springfield et New-Haven, arrivant à New-York à	11.30 A. M.

Pour Boston

7.30 A. M. Dim. excep.	Express de jour, via Rutland et Fitchburg, arrivant à Boston à	6.55 P. M.
8.50 A. M. Dim. excep.	Train rapide, via White River Jc. et Lowell, arrivant à Boston à	7.30 P. M.
5.30 P. M. Dim. excep.	Train rapide, via Bellows' Falls et Fitchburg, arrivant à Boston à	7.00 A. M.
8.35 P. M. Tous les jours.	Train express de nuit, via Concord et Lowell, arrivant à Boston à	8.15 A. M.

Des nouveaux wagons-buffet, refectoire et dortoir Wagner sont attachés à tous les trains directs.
Pour les billets, indicateurs et tous autres renseignements, s'adresser au bureau de la compagnie, 136 rue Saint Jacques.
A. C. STONEGRAVE, Agent des passagers au Canada,
E. C. SMITH, 2me vice-président.
S. W. CUMMINGS, Agent général des passagers. SAINT-ALBANS, Vt.
15 Novembre, 1891.

CHEMIN DE FER
INTERCOLONIAL
1891—ARRANGEMENTS D'HIVER—1892

Commençant le 19 OCTOBRE 1891, les trains express de passagers quotidiens circuleront chaque jour (les dimanches exceptés) comme suit :

Départ de Montréal, à la gare Bonaventure par le chemin de fer du Grand-Tronc	8.00
Départ de Montréal, à la gare de la Place Dalhousie, par le chemin de fer Canadien du Pacifique	22.00
Départ de Lévis	14.35
Arrivant à la Rivière-du-Loup	17.45
do Trois-Pistoles	18.48
do Rimouski	20.20
do Petit-Métis	21.22
do Campbelton	24.30
do Bathurst	2.35
do Newcastle	3.48
do Moncton	6.05
do Saint-Jean	9.35
do Halifax	12.50

Les wagons dortoirs, buffets et tous les autres wagons du train-express rapide qui part de Montréal chaque jour (dimanche excepté) à 8.00 heures se rendent directement jusqu'à Halifax sans transfert, en vingt-huit heures et cinquante-cinq minutes.
Les trains pour Halifax et Saint-Jean se rendent directement à leur destination les dimanches.
Les trains du chemin de fer Intercolonial entre Montréal et Halifax sont éclairés par l'électricité et chauffés par la vapeur de la locomotive.
Tous les trains circulent d'après le temps moyen de l'Est.
Pour les billets de passage et toutes les informations en rapport avec le prix des passages, le taux du fret et les arrangements des trains, etc., s'adresser à
G. W. ROBINSON, 136½ rue St-Jacques, Montréal.
D. POTTINGER, Surintendant en chef.
Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 15 Oct. 1891.

Poudre Engraissive et Nourrissante

Engraissive pour l'usage des Chevaux, bêtes à cornes, Cochons et Moutons
Cette poudre est la meilleure nourriture qui ait jamais été découverte pour la maladie des rognons, désordres du foie, constipation et des engorgements des intestins. Elle régularise le flux de la bile. La Poudre Engraissive guérit le manque d'appétit, la gourme, le diabète, l'inflammation des intestins, détruit la vermine, telle que vers, chiques, etc.
Dès le premier sac, le cheval prend une nouvelle attitude de force et d'agilité, ses chairs sont plus fermes, ses nerfs prennent une nouvelle vigueur ; c'est un secret que depuis longtemps les vétérinaires des Etats-Unis ont voulu garder seulement pour les gens qui leur payaient de grosses sommes, mais qui aujourd'hui est à la portée de tous les gens qui aiment la santé de leurs animaux.
Cette poudre est devenue si populaire qu'elle a maintenant la palme sur toute autre préparation offerte sur le marché.
Prix ; 25 lbs. $1.50 ; 100 lbs. $5.00
En vente chez tous les marchands de gros et de détail. Dépôt principal, 553 rue Notre-Dame, Maisonneuve. 138—1a

PHARMACIE DEFOY
1244 Rue Notre-Dame
Médicaments brevetés, français et américains, et articles de toilette.
PRESCRIPTIONS contrôlées par des mains expérimentées, et à
BON MARCHE
Heures du dimanche, 9 à 10 a. m., 12 à 1 p. m. 6 à 7½ p. m. Service de nuit, cloche 1246.
Jos. E. DEFOY,
Successeur du Dr. Thibeault.
Téléphone Bell, 9140. 241—1a

CARTIER

Les personnes possédant des lettres et autres documents se rattachant à sir George Etienne Cartier, sont priées de les communiquer au soussigné, afin de rendre aussi complet que possible l'ouvrage qu'il prépare sous le titre : DISCOURS, LETTRES et MEMOIRES de SIR GEORGE ETIENNE CARTIER.

JOSEPH TASSE.

Montréal, 24 juin 1891. —jno

Navigation

Compagnie Generale Transatlantique

LIGNE FRANCAISE
ENTRE New York ET LE Le Havre

Les magnifiques vapeurs de cette LIGNE FAVORITE pour le continent (Cabines pourvues de sonnettes électriques) partiront de la Jetée No 42 de La Riviere du Nord
Au pied de Morton Street.
LA BRETAGNE, COLLIER, Samedi, 12 Décembre, 12.30 p. m.
LA BOURGOGNE, LEBŒUF, Samedi, 19 Décembre, 5.30 a. m.
LA GASCOGNE, Santelli, Samedi, 26 Décembre, à midi.
LA CHAMPAGNE, BOYER, Samedi, 2 Janvier.

Prix du passage pour le Havre :
Première cabine .... de $80 à $120
(Suivant l'endroit)
Seconde cabine $60.00
Entrepont, de New-York au Havre $24.50
Entrepont, de New-York à Paris $27.50
Billets aller et retour à prix réduits, valables pendant une année.
Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent évitent, en prenant ces steamers, les risques inutiles de voyager par les chemins de fer anglais et la traversée de la Manche, tout en épargnant beaucoup d'argent, d'ennuis et de temps.
A. FORGET, Agent Général. 3, Bowling Green, N.-Y.
MONGENAIS, BOIVIN & CIE., Agents, 338 rue St-Paul, Montréal.
W. D. O'BRIEN, Agent, 143 rue St-Jacques, Montréal.

LIGNE ALLAN

Vapeurs de la Malle Royale
DÉPARTS DONT LA DATE PEUT ÊTRE CHANGÉE, 1891

SAISON D'HIVER

Service direct de Liverpool et Portland

De Liverpool	Vapeurs	De Portland
19 Nov	Parisian	Mar 8 Déc.
3 Dec	*Carthaginian	" 22 do
17 do	*Numidian	" 5 Janv
23 do	Parisian	" 19 do
14 Jan	*Mongolian	" 2 Fev.
28 do	*Numidian	" 16 do

Ces steamers ne feront point escale à Halifax ni en allant, ni en revenant.
Les steamers "Carthaginian," "Numidian" et "Mongolian" transporteront des bestiaux et des passagers de première classe seulement, en allant à Liverpool.
Les steamers partiront de Portland vers une heure p. m. les jeudis, ou aussitôt que possible après l'arrivée du train du Grand-Tronc qui doit arriver à Portland à midi.
*Les trains coïncidant avec le départ des steamers partent de Montreal
Via C. P. R. 8.15 p. m. arrivant à Portland à 8.00 a. m.
Via G. T. 10.15 p. m. arrivant à Portland à 11.45 a. m.
Prix de passage :
Première $40 et au-dessus, enfants de 2 à 12 ans, moitié prix, audessous de 2 ans, gratuit.
Intermédiaire $25. Enfants de 1 à 12 ans, moitié prix, audessous de 1 an gratuit.
Entrepont $20. Enfants de 1 à 12 ans, moitié prix, audessous de 1 an, gratuit.

Service de Glasgow, Londonderry et New-York.
(Ci-devant vapeurs de la ligne des Etats-Unis).

De Glasgow	Vapeurs	De New-York
13 Nov.	*Pomeranian	3 Déc. 10 a.m.
20 do	*Norwegian	10 do 11 a.m.
27 do	State of Nebraska	17 do 10 a.m.
4 Déc.	*Assyrian	24 do 10 30a m
11 do	*Siberian	31 do 9 a.m.
18 do	State of California	7 Jan. 9 30a.m.
25 do	*Pomeranian	14 do 9 a.m.
1 Jan	*Norwegian	21 do 9 a.m.
8 do	State of Nebraska	28 do 8 a m.

Et chaque semaine ensuite. Les steamers marqués d'une * ne transportent pas de passagers de New York.

Service de la malle de Liverpool, Queenstown, St-Jean, Halifax et BALTIMORE.

De Liverpool à Baltimore via St-Jean Halifax	De Queenstown	Vapeurs.	De Baltimore via Halifax à Liverpool	De Halifax St-Jean, T.N. à Liverpool
10 nov	11 nov	Caspian	1 déc	7 déc.
24 do	25 do	*Mongolian	15 do	21 do
8 déc	9 déc	Polynesian	29 do	4 janv
22 do	23 do	Circassian	12 janv	18 do
5 janv	6 janv	*Carthaginian	26 do A Liverpool directement	

Dernier voyage de la saison.
*Les steamers Mongolian et Carthaginian ne prendront pas de passagers de Baltimore, et des passagers de cabine seulement d'Halifax et Saint Jean de Terreneuve.

SERVICE DE GLASGOW, GALWAY ET PHILADELPHIE

De Glasgow à Philadelphie	Vapeurs	De Philadelphie à Glasgow, le ou vers le
13 Nov	Nestorian	4 Déc
27 do	*Manitoban	18 do
11 Dec	*Hibernian	1 Jan

Et tous les quinzejours ensuite.
*Via Halifax en revenant de Glasgow.
Ces vapeurs ne prennent pas de passagers pour l'Europe.

SERVICE DE GLASGOW, LONDONDERRY, GALWAY ET BOSTON

De Glasgow à Boston	Vapeurs	De Boston à Glasgow le ou vers le
20 Nov	Peruvian	7 Déc.
27 do	Prussian	14 do
4 Dec	Sarmatian	21 do
11 do	Corean	28 do
18 do	Scandinavian	4 Jan

Et chaque semaine ensuite.
Ces vapeurs ne prennent pas de passagers pour l'Europe.
Pour les taux du fret, du passage et tous autres détails, s'adresser a tous les agents autorisés ou à H. et A. ALLAN, 80 rue State, Boston, et 25 rue Commune, Montréal. Rue India, Portland
27 Novembre 1891.

CARTER'S LITTLE LIVER PILLS
LES PILULES
DE CARTER POUR LE FOIE
GUERISSENT
le mal de tête nerveux ou bilieux, et soulagent tous les troubles résultant de l'état bilieux du système, tels que : Etourdissements, Nausées, Somnolence, Fatigue après les repas, Douleurs dans le côté, etc. Quoique le plus grand succès ait été de guérir
LE MAL
de tête nerveux ou bilieux, cependant les petites Pilules de Carter pour le Foie sont aussi également pour la Constipation, guérissant et prévenant cette indisposition ennuyeuse. Elles corrigent aussi tous désordres de l'estomac, stimule le foie et règlent les intestins. Si elles guérissent seulement le mal
DE TETE
elles seraient encore inestimables pour ceux qui souffrent de cette maladie : mais heureusement que leurs bons effets ne s'arrêtent pas là, et ceux qui en feront une fois usage trouveront ces petites pilules si précieuses dans tant de cas, qu'ils ne voudront plus s'en passer 1 mois. Après tout le mal de tête
NERVEUX
ou bilieux est le cauchemar de tant d'existences que c'est dans ce cas surtout que nous vendons nos pilules. Nos pilules guérissent tandis que d'autres n'en font rien.
Les Petites Pilules de Carter pour le Foie sont très petites et très faciles à prendre. Une ou deux sont une dose. Elles sont strictement végétales et n'irritent pas, leur action étant agréable à tout ceux qui en font usage. En fiole de 25 cts. 5 pour $1. En vente par les pharmaciens partout, ou envoyé par la malle.
CARTER MEDECINE Co.
NEW-YORK. E.-U.

Le Véritable
ONGUENT CANET-GIRARD
est un remède souverain pour la guérison de toutes les PLAIES, PANARIS, FURONCULES, ANTHRAX, Blessures de toute espèce
Ce topique excellent a une efficacité incomparable pour la guérison des Tumeurs, Excroissances de chair, Abcès et Gangrène
Exiger sur chaque rouleau la signature ci-dessous
Dépôt général à PARIS 4, rue des Orfèvres et dans toutes les bonnes pharmacies.

Avocats

A. E. POIRIER
AVOCAT
35 RUE ST-JACQUES, MONTREAL
TÉLÉPHONE No 3090
RÉSIDENCE, 277 ST-HUBERT. TÉLÉPHONE 6318.
3ms-48.

J. L. ARCHAMBAULT
AVOCAT,
No. 15 Rue Saint-Jacques, Montréal
J. L. ARCHAMBAULT, C. R.
Téléphone No. 1393. Boîte, P. O. 59

Chapleau, Hall, Nicolls & Brown
AVOCATS
PROCUREURS, COMMISSAIRES, ETC.
47 — RUE SAINT - JACQUES — 47
MONTRÉAL
L'honorable J. A. CHAPLEAU, C.R., M.P.
JOHN S. HALL, Jr. C. R., M. P. P.
AMINE D. NICOLLS.
ALBERT J. BROWN. 78—1a

F. E. VILLENEUVE, L. L. B.
— AVOCAT —
No. 71A, Rue St-Jacques, Montréal,
Bureau du comté d'Hochelaga.
Téléphone Bell, 9125. 259—1a

OUIMET & EMARD
AVOCATS
Bureau : No 189, Rue Saint-Jacques
Edifice de la Banque d'Epargne, Montréal.
Hon. J. A. OUIMET, C. R., M. P.
J. U. EMARD, L. L. L.
Téléphone No. 1409. Boîte P. O. No 1337

TELEPHONE BELL 1083 BOITE POSTALE 329
CRESSE & DECARRIES
AVOCATS, Etc.,
No. 79 RUE SAINT-JACQUES, MONTRÉAL.
Nous donnerons une attention spéciale aux affaires d'expropriation. 272—1a

A. ROCHER, L. L. B.
AVOCAT
No. 1613 RUE NOTRE-DAME
236—1a MONTREAL.

GIROUARD & de LORIMIER
AVOCATS
D. GIROUARD, C. R. M. P.
A. E. de LORIMIER, L. L. B.
30 RUE SAINT-JACQUES, 30
Téléphone Bell, 1937. 246—jno.

J. L. CEDRAS, L. L. B.
AVOCAT
No. 16 Rue Saint-Jacques
60—1a MONTREAL.

Louis BELANGER, L. L. B.
AVOCAT
CHAMBRE 18
No. 16 Rue Saint-Jacques
60-1a

Notaire

G. A. BOURDEAU, L. L. B.
NOTAIRE
No. 16 Rue Saint-Jacques
60—1a MONTREAL.

Architectes, Evaluateurs, Arpenteurs, Ingénieurs civils

C. A. LEFEBVRE
Ouvrira, le 15 Décembre, un Bureau d'Architecture et de Mesurage
—AU—
No. 80 RUE SAINT-LAURENT.
77—1a

J. A. BEAULNE & J. E. LAURENT
Architectes et Mesureurs
No. 16 RUE SAINT-JACQUES,
CHAMBRE No. 24 73—1a

A. T. GENEST
Ingénieur Civil et Arpenteur-Géomètre,
Ancien Elève d'un Professeur Belge,
30 Rue SAINT-FRANCOIS-XAVIER.
Bureau de JOHN D. FROSSARD, Géologue et Ingénieur des Mines.
Téléphone 2230, 24—jno

J. H. BERNARD
ARCHITECTE et EVALUATEUR.
4 RUE SAINT-LAURENT,
242—1a Montréal.

V. ROY ET L. Z. GAUTHIER
ARCHITECTES ET ÉVALUATEURS
Ont transporté leurs bureaux au
No 180 Rue SAINT-JACQUES
Edifice de la Banque d'Epargne
M. VICTOR ROY, Elévateur, 4e plancher. M. L. Z. GAUTHIER Chambres 3 et 4.

J. ALCIDE CHAUSSE
ARCHITECTE, MESUREUR et ÉVALUATEUR
Membre de l'association des architectes de la province de Québec.
1541 Rue Ste-Catherine
TELEPHONE BELL 6930, Montréal. 135—1a

F. BOISMENU
ARBITRAGES, EVALUATIONS, etc.
17 — Côte de la Place d'Armes — 17
129—ua

DORE & CHARBONNEAU
(Anciens élèves de l'Ecole Polytechnique)
INGENIEURS CIVILS, ARPENTEURS
Architectes et Solliciteurs de Patentes.
S'occupent de chemins de fer, ponts, aqueducs, égoûts, constructions et arbitrages.
No 15, COTE SAINT-LAMBERT, MONTRÉAL.

J. EMILE VANIER
Ancien élève de l'École Polytechnique
INGÉNIEUR CIVIL ET ARPENTEUR
107, Rue Saint-Jacques
En face du carré de la Place d'armes,
Demandes de BREVETS D'INVENTION, Marques de Commerce, etc., préparées pour le Canada et l'étranger. 26—a

J. H. LECLAIR
ARPENTEUR
Arpentages publics et privés, Confection de Cadastres, etc.
Attention spéciale portée aux arpentages de la campagne.
73 RUE SAINT-JACQUES, MONTREAL
Edifice Perrault.

V. LACOMBE
Architecte et Mesureur
897—RUE STE-CATHERINE—897
Entre les rues Parthenais et de Lorimier
MONTREAL 15

Relieurs

RELIURE COMMERCIALE ET DE GOUT
REGLAGE, PERFORAGE, NUMEROTAGE
ETC., ETC.,
Exécutés avec soin, promptitude et à bas prix
— CHEZ —
J. N. LAMARCHE
— RELIEUR —
No 22 RUE SAINT-LAURENT
101—1a

FEUILLETON

ELISABETH

(Suite)

Elisabeth salua toute la compagnie et se retira après avoir reçu les remercîments qu'Hélène lui adressait d'une voix mal assurée, mais de la façon la plus amicale. Elle vit venir à elle M. de Hollfeld dans le corridor ; en l'apercevant il avait doublé le pas... son regard inspecta en un instant tous les coins comme s'il eût voulu s'assurer qu'il n'y avait pas de témoins. Avant même qu'Elisabeth pût prévoir ce mouvement, il saisit sa main, la baisa et lui dit à voix basse, Combien je suis heureux de vous revoir !

Elisabeth éprouva un saisissement d'une telle intensité qu'elle ne put prononcer un seul mot... Seulement elle retira sa main avec épouvante, et M. de Hollfeld parut l'approuver, car la chambre d'Hélène s'ouvrait au même instant et M. de Walde en sortit. Alors M. de Hollfeld, comme s'il eût à peine aperçu Elisabeth, la salua en sonlevant légèrement son chapeau ; ses traits avaient repris leur placidité accoutumée.

Cette comédie révolta la jeune fille... L'inconcevable familiarité de cet homme humiliait sa fierté, tandis que son hypocrisie soulevait en elle le plus amer dégoût. Elle regretta de n'avoir pas eu la force et la présence d'esprit de la démasquer sur l'heure... devant tous... et s'en alla affligée, humiliée. Sa main lui paraissait souillée, et elle la lava à plusieurs reprises à l'une des fontaines du parc pour en effacer la trace odieuse qui devait s'y trouver.

Elle était en proie à la plus vive émotion lorsqu'elle rentra au logis ; ce fut en pleurant amèrement qu'elle raconta à sa mère la scène qui venait de se passer dans le corridor. Il n'y avait pas à se tromper sur le sentiment qu'éprouvait Elisabeth ; son cœur n'était pas en péril, car il débordait de mépris et de dégoût pour le grossier personnage qui avait osé la traiter avec tant de familiarité. Aussi Mme Ferber, après lui avoir démontré qu'elle attachait une trop grande importance aux faits et gestes d'un pareil être, lui dit tranquillement :

"Tu sais maintenant à quoi t'en tenir sur le compte de ce M. Hollfeld... mon enfant ; il te sera aisé de t'appliquer à éviter toute rencontre avec cet individu, et à le maintenir bien loin de toi par la froideur et l'indifférence... Sa conduite témoigne d'une grossière fatuité, et de ce sentiment qui porte quelques nobles à supposer qu'ils honorent les personnes auxquelles ils accordent quelque attention, mais quand il sera certain de n'exciter en toi que le dédain, sa vanité même te viendra en aide pour te délivrer de ses obsessions. Dans tous les cas, il faut te préparer à avoir en lui tôt ou tard un ennemi qui rompra tes rapports avec Mlle de Walde... Poursuis ta route tranquillement ; je ne te conseille pas encore de cesser dès maintenant tes visites au château.

—Oh non certes !... Je n'y songe guère !..." s'écria Elisabeth consolée et réconfortée par la sagesse maternelle..." Que dirait mon oncle s'il voyait " sa petite brebis " prendre peur pour si peu de chose ? Ce serait malheureux si, entourée comme je le suis de tant de forces et de tendresses, je ne réussissais pas à empêcher à tout jamais la répétition d'une pareille scène !"

Elle réfléchit ensuite sur la conversation qu'elle avait eue avec M. de Walde, et s'aperçut qu'elle s'était montrée très brave... Ce regard si pénétrant, ce front si sévère, ne l'avaient pas empêchée de dire sincèrement sa pensée, quoique celle-ci fût si totalement opposée aux opinions bien connues de son interlocuteur... Elle s'attendait toujours à l'un de ces mouvements dédaigneux par lesquels la baronne lui démontrait si nettement que la fille d'un bourgeois, d'un employé obscur, était un être inférieur faisant à peine partie de l'humanité... Aucun de ces mouvements ne s'était produit... même il lui avait semblé saisir dans le regard de M. de Walde quelque chose comme un élan sympathique, et sous sa barbe épaisse un léger sourire deux ou trois fois répété... Peut-être l'avait-il considérée avec la pitié qu'un lion témoignerait à une souris ? Il avait généreusement consenti à laisser une petite fille développer à ses pieds les naïves réflexions de son esprit inexpérimenté... Il ne s'était pas donné la peine de les relever pour les réfuter. Il s'en était peut-être amusé comme d'un petit chien qui aboie à la lune ?... Et tout en raisonnant ainsi sur les probabilités, Elisabeth s'exhortait à montrer toujours la même vaillance, si, chose assez douteuse, elle se retrouvait jamais en face du majestueux châtelain de Lindhof.

XI

Dans la matinée du lendemain, Elisabeth descendait pour s'installer au jardin avec sa grande corbeille à ouvrage ; tout à coup on frappa à la porte du préau. Elle se leva pour ouvrir et se trouva en face de Bella, suivie par Mlle Mertens, et par un homme dans lequel elle reconnut aussitôt le voyageur qu'elle avait rencontré un soir lorsqu'elle revenait de la maison forestière. Bella lui tendit aussitôt la main, mais l'expression de ses traits témoignait de la contrainte qui lui avait été faite, et la petite fille se montrait aussi maussade que possible. Elisabeth devina tout à coup la cause de cette visite, et essaya de diminuer l'humiliation de ce petit cœur révolté ; elle lui dit qu'elle était bien aise de la recevoir, et lui promit de lui montrer le jardin et les ruines curieuses du vieux château... Mais Mlle Mertens prit la parole.

"N'essayez pas par pure bonté, mademoiselle, d'abréger la besogne de Bella... Il lui a été expressément commandé de venir faire ici un acte de contrition, et solliciter votre pardon pour la conduite impolie qu'elle a tenue hier vis-à-vis de vous ; je suis ici pour veiller à l'exécution de ces ordres, et je dois pouvoir témoigner des paroles qu'elle prononcera."

Ce discours si positif, l'obscurité du grand vestibule dans lequel Bella avait été introduite par Elisabeth, qui lui donnait la main, causèrent quelque impression sur la petite fille ; elle demanda pardon à voix basse, et promit de ne plus jamais être impertinente pour personne.

"Dieu soit loué !..." s'écria le compagnon de Mlle Mertens... "Voilà qui est fait !..." Et il s'inclina en souriant devant la jeune fille.

"Peut-être serez-vous surprise, mademoiselle," poursuivit-il, "de me voir faisant partie de la députation qui vous a été adressée, et figurant ici en qualité de témoin de l'amende honorable à laquelle nous venons d'assister ?... Je vous dirai que, d'une part, on se méfiait un peu de l'indulgence de Mlle Mertens, de la vôtre aussi, et que l'on a expédié ici mon impartialité pour faire contre-poids à vos bons cœurs... D'un autre côté, je me suis dit que l'attendrissement était un excellent introducteur, très capable de faire passer par-dessus certaines irrégularités de présentation... Je me suis donc très volontiers mêlé à la petite caravane, et j'ai l'honneur de vous présenter en ma personne monsieur Paul Reinhard, le compagnon de voyage et le secrétaire de M. de Walde. Ce pauvre homme (je parle de Reinhard déjà nommé) n'a pas depuis huit jours de plus pressant désir que celui de faire connaissance avec l'intéressante famille qui vit ici, si loin de la terre... si près du ciel !..." ajouta-t-il en s'inclinant dévotement devant Elisabeth.

La jeune fille sourit et lui tendit amicalement la main.

"Ces vieux murs ont vu des hôtes moins agréables que vous ; venez, monsieur ; mes parents seront charmés de faire connaissance avec vous."

Elle poussa la grande porte de chêne qui conduisait au jardin ; toute la famille, y compris le forestier, qui jouait sous les tilleuls avec le petit Ernest, vint au devant des visiteurs. Les présentations eurent lieu de part et d'autre, puis, sur un signe de sa mère, Elisabeth disparut pour aller chercher des rafraîchissements. Quand elle revint, elle vit Bella, débarrassée de son chapeau et de son ombrelle, placée sur une escarpolette que Ferber avait organisée pour son fils, et balancée par Ernest qui ne semblait pas peu fier de cette compagne de jeu. Le visage de la petite fille resplendissait de plaisir.

"En vérité...." dit Reinhard en désignant Bella, c'est une transformation complète et inespérée. Qui eût vu ce matin cette enfant, appelée dans la chambre de M. de Walde, accueillir avec une expression de ressentiment haineux l'ordre qu'il a donné de venir demander pardon à Mlle Ferber, en lui annonçant qu'il ne lui permettrait pas de se présenter devant elle sans avoir sollicité ce pardon... —Ici Elisabeth rougit jusqu'au front, et se pencha sur les tartines qu'elle préparait pour Ernest et pour Bella,—qui l'eût vue à ce moment-là ne la reconnaîtrait pas telle qu'elle se montre maintenant, joyeuse et insoucieuse, comme doit l'être une enfant."

Cette soirée fut l'une des plus agréables parmi celles dont on gardait mutuellement le souvenir. Mlle Mertens était une personne fort instruite, extrêmement douce et distinguée. Reinhard raconta plusieurs épisodes de ses voyages intéressants et lointains.

"On n'aurait songé de longtemps au retour," continua-t-il en manière de conclusion, "mais plusieurs informations intéressantes... et pénibles nous furent adressées de la Thuringe, et, comme elles se confirmaient en se répétant, décidèrent enfin M. de Walde à changer des projets de voyage bien arrêtés pourtant... Il aurait fait bon marché de quelques intérêts personnels en souffrance... Mais un jour une main féminine et très chère lui ayant écrit "qu'il fallait absolument obtenir le renvoi du curé de Lindhof, trop faible de caractère pour conduire ses ouailles..." la mesure fut comblée. Il s'aperçut tout à coup que l'œil du maître pouvait être nécessaire non-seulement pour veiller à ce qu'on ne lui causât pas de préjudice, mais encore et surtout pour protéger ceux qui avaient le droit de le considérer comme leur appui naturel... Nous avons donc tourné bride. Il était tard, la soirée se montrait magnifique. Nous avons laissé la voiture et les domestiques sur la grande route conduisant à Lindhof, et nous avons voulu faire à pied, à travers bois, le petit trajet qui nous séparait encore du château... C'est bien surprenant, Reinhard ! " me dit bientôt mon compagnon de voyage.. "Voyez donc là-haut ? à Gnadeck...Que croyez-vous que ce soit ?... —Bien certainement une lumière," répondis-je... Il faut voir cela de près... " reprit-il... et il continua à monter. La lumière grandissait toujours...elle émergeait de deux hautes fenêtres... Quelque chose s'agita derrière nous, voltigea devant les taillis, et une blanche apparition, que j'estimai tout à fait surnaturelle, vint se profiler sur la clarté de la lune...Je suis assez brave...je m'avançai en retenant mon souffle, et tout en tremblant un peu, je le confesse, j'osai adresser respectueusement la parole à cette fée... O ciel ! L'apparition se mit à discourir sur le compte de deux chèvres bien élevées et d'un serin merveilleux !"

Un rire général interrompit la narration.

"Tandis que nous redescendions le versant de la montagne," poursuivit Reinhard, "mon compagnon ne soufflait mot ; mais certains indices me portèrent à supposer que vous ne vous étiez pas amusée seuls à mes dépens... Il eût été fort heureux pour nous, je vous assure, que vous ayez consenti à nous accompagner en qualité de bonne fée, protectrice des pauvres humains, car la belle clarté du ciel, la douce lumière de la lune, tout cela resta en haut sur la montagne. Nous nous sommes enfoncés dans les brumes de la vallée, errants dans l'obscurité, dans la solitude, sans qu'un souffle d'air se soit élevé pour nous souhaiter la bienvenue sur le sol natal. Arrivés en face du château, nous aperçûmes d'innombrables lumières passant comme des feux follets derrière les fenêtres du bâtiment. La voiture chargée de ses paquets était arrivée avant nous ; il paraît que le bruit de ses roues passant sur le sable des allées avait causé une impression de terreur à peu près générale, et se traduisant par un trouble peu flatteur pour ceux qui l'inspirent, et tellement désagréable, si j'en juge d'après moi, que j'aurais volontiers rebroussé chemin à l'instant même, préférant reposer ma tête fatiguée sous le premier buisson venu, plutôt que de sentir peser au-dessus de moi ce toit qui nous accueillait avec tant de maussade surprise..

(A continuer)

Enseignement de la Coupe aux Dames

Mme le professeur Baron, annonce respectueusement aux dames montréalaises qu'elle vient d'ouvrir au No 1321 rue Notre-Dame, une école de coupe où sera enseigné le système de Mme Kellogg. On sait que cette dame a obtenu à l'exposition universelle de Paris, le grand prix et médaille d'or pour son système, reconnu le plus simple et le plus sûr en usage. En quinze jours de leçons, toute dame peut tailler à perfection ses manteaux, robes, d'après ce système qui consiste dans le maniement d'un outillage. Une visite est sollicitée et satisfaction garantie. 287—1a

VENTE A LA SEMAINE
de marchandises diverses chez
A. D. DESORMEAU
— MARCHAND DE —
Meubles, Cadres, Miroirs, Pendules, Argenteries, Bijouteries, Lampes, Spring-Beds, Matelas, Couvrepieds, Couvertes, Tordeuses, Albums, Tapis de Tables et de Pianos, Etc., Ste-Faces, Prélarts, Carrosses d'Enfants, Pelleteries, etc. Marchandises payables à la semaine.
1480 rue Ste-Catherine, MONTREAL
Téléphone 6705. 35-3